BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4003 du Mardi 22 Septembre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ECONOMIE

Le FMI toujours indécis sur le cas du Congo

(P.3)

COVID-19

Le Gouvernement pourrait bientôt essuyer une grève

Jacqueline Lydia Mikolo (P.3)

DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre du PND affectée par la COVID-19

(P.6)

68e ANNIVERSAIRE DE LA SEMAINE AFRICAINE

L'événement a été marqué par une messe

Les deux évêques et les deux prêtres avec un ancien directeur et l'actuel directeur de La Semaine Africaine (2ème de g. à d.

(P.9)

Accord de dernière heure au Mali

L'ancien ministre de la Défense Bah N'daw nommé président de la transition pour les 18 prochains mois de transition. Assimi Goita, qui avait conduit le coup d'Etat de début août sera vice-président. Nous y reviendrons.

Editorial

Mutations?

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,
1er étage, Immeuble INGOBA / Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE IMMOBILIERE DE BACONGO (S.I.BAC)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 986, Avenue des Trois martyrs (Moungali)
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 28 juillet 2020, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Ouenzé le 11 août 2020, sous Folio 144/5, n°899, il a été constitué une Société civile immobilière dénommée: «SOCIETE IMMOBILIERE DE BACONGO», en sigle S.I.BAC, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société Civile Immobilière;
Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;
Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°986, Avenue des Trois Martyrs (Moungali);
Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
- La promotion immobilière;
- La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet;
- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construit ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles;
- La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte;
- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration installations nouvelles, conformément à leur destination;
- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tout aménagements et construction s'il y a lieu des biens ruraux;
- La réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échange pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires;
- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire;
Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher à cet objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ;
Durée: La durée de la société est de 99 années ;
RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2020-B41-00004 le 25 août 2020;
Gérance: Monsieur FARAH RABIH est le Gérant de la société pour une durée illimitée;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Norbert MADZOU,
Notaire.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,
1er étage, Immeuble INGOBA /Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com / BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

BLUE MARTINI

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 F. CFA
Siège social: 01, Avenue Saint Exupéry (Centre-ville) /Brazzaville, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 11 août 2020, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila) le 12 août 2020, sous Folio 147/12, n°1046, il a été constitué une Société dénommée: «BLUE MARTINI» dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;
Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°01, Avenue Saint Exupéry (Centre-ville);
Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
- Restauration; - Louange-Bar; - Salon de coiffure, esthétique, vente des produits cosmétiques; Vente d'habits;
- Import-export.
Durée: La durée de la société est de 99 années;
RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2020-B13-00177 le 18 août 2020 ;
Gérance: Monsieur PASSY YANDE Fleury Charmant est le Gérant de la société pour une durée de deux (02) ans.
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Norbert MADZOU,
Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

INSERTION LEGALE

AVIAT NETWORKS CONGO S.AR.L. U

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital social de 1.000.000 F. CFA
Siège Social: 23, Avenue Docteur Denis LOEMBA-Centre-Ville
Pointe-Noire- République du Congo

Par AGM du 18/08/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société, à compter 18/09/2020, M. JOUSIQUE HERVE, demeurant à Pointe-Noire, a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales et fiscales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

RCCM. POINTE-NOIRE: CG/16 B 1159.

DEPOT LEGAL: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 17/09/2020, sous le numéro 20DB 241.

Fait à Pointe-Noire

Le 21 septembre 2020.

Pour avis,

Dior Marthely M'PION LINVANI,
Expert-Comptable,
Commissaire aux comptes Agrée CEMAC EC459.

KOLA POTASH MINING

Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 298 320 000 de Francs CFA
Siège social: Avenue Général de Gaulle, immeuble Atlantic Palace, dans les locaux de la société Sintoukola Potash SA
B.P. : 662, à Pointe-Noire - République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/13 B 1080

Aux termes du procès-verbal du conseil d'Administration en date, à Londres, du 12 août 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 27 août 2020, sous le N°4429, folio 161/14, le conseil d'Administration a notamment décidé de révoquer Monsieur Guy de Grandpré de son mandat de Directeur Général de la société.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 1er septembre 2020, sous le numéro 20DA 483. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le même jour, sous le numéro M2/20-664.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

DOUGOU POTASH MINING SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 298 320 000 de Francs CFA
Siège social: Avenue Général de Gaulle, immeuble Atlantic Palace, dans les locaux de la société Sintoukola Potash SA
B.P.: 4551, à Pointe-Noire - République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/17 B 150

Aux termes du procès-verbal du conseil d'Administration en date, à Londres, du 28 juillet 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 27 août 2020, sous le N°4430, folio 161/15, le conseil d'Administration a notamment décidé de révoquer Monsieur Guy de Grandpré de son mandat de Directeur Général de la société.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 1er septembre 2020, sous le numéro 20 DA 482. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le même jour, sous le numéro M2/20-663.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

ECONOMIE

Le FMI toujours indécis sur le cas du Congo

Le dossier du Congo au FMI (Fonds monétaire international) avance timidement, si l'on en croit Gerry Rice, le directeur de la communication de l'institution financière internationale, qui a débattu le 10 septembre dernier avec la presse du rapport des activités en cours du Fonds.

Clément Mouamba

Le dossier du Congo reste toujours en suspens. Certes, il avance...mais pas vite. La presse internationale qui voulait en savoir un peu plus n'a presque rien eu à se mettre sous la dent au cours de la conférence de presse. Un confrère travaillant pour un organe britannique, Laura Gardner, intéressé par les négociations entre le FMI et le Congo, a questionné le communicant du Fonds notamment sur l'évolution des négociations de restructuration de la dette du Congo envers les traders. Il n'aurait pas reçu de précision satisfaisante. A vrai dire, ce n'est pas une surprise. *«Cela fait cinq mois, depuis que le Président de la République avait annoncé que ces négociations vont dans le bon sens, mais on n'aperçoit pas encore le bout du tunnel»*, se lasse un analyste.

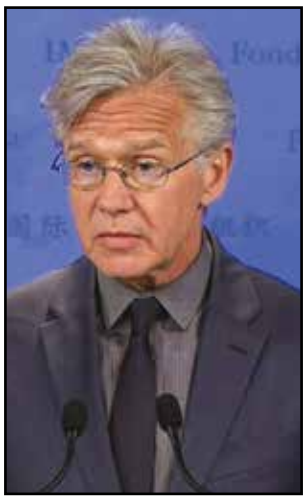

Gerry Rice

Par contre, Gerry Rice a été plus disert sur les discussions en cours concernant la demande d'un financement d'urgence formulée par le Congo, pour faire face aux conséquences du coronavirus, appelé Facilité de crédit rapide (FCR). Le besoin financier du pays fut clairement exprimé auprès du Fonds, dans les médias, le 7 avril dernier, par le Président Denis Sassou-Nguesso. Les deux parties, a précisé le directeur de la communication de l'institution financière, *«sont actuellement en pourparlers pour mettre à jour le cadre macro-économique afin d'appuyer la demande de l'autorité pour une facilité de crédit rapide et, plus tard, le premier examen de facilité élargie de crédit»*

Reste aussi l'examen de la Facilité élargie de crédit et un éventuel décaissement envisagé avant la fin de l'année. Là encore, peu de clarté de la part du FMI. *«A ce stade, il est trop tôt pour donner une indication des échéances possibles pour la conclusion de ces discussions»*, a signalé Gerry Rice. Malgré tout, Brazzaville espère une signature tôt ou tard.

Jean ZENGABIO

COVID-19

Le Gouvernement pourrait bientôt essuyer une grève

L'irrégularité dans le paiement de la prime exceptionnelle promise par le Gouvernement pour encourager les personnels de santé au front contre l'épidémie de COVID-19 pourrait bientôt être à l'origine d'une grève par ses bénéficiaires qui ne cachent plus leur impatience.

Jacqueline Lydia Mikolo

Le Gouvernement Mouamba pourrait être amené à gérer sa première grève, si des garanties ne sont pas données aux personnels de santé censés toucher ce qu'on pourrait appeler indemnité COVID-19. Annoncée le 10 avril dernier lors de la réunion inaugurale de la Coordination nationale de gestion de la pandémie à coronavirus, cette prime spéciale supposée exprimer la *«reconnaissance»* de la nation vis-à-vis des professionnels en première ligne contre la COVID-19 serait payée en dents de scie.

Or, pour les concernés, deux ou trois, voire quatre mois de retard, ça fait beaucoup par les temps qui courent. Et certains bénéficiaires ne cachent pas leur impatience au point que le projet d'abandonner les patients sans soins est désormais évoqué dans les déclarations, notamment à la clinique municipale Albert Léyono de Brazzaville qui fait partie des hôpitaux réquisitionnés par le Gouvernement pour l'accueil des malades de COVID-19. Selon le docteur René Soussa, le coordonnateur de ce site, *«les agents de la Coordination accusent 4 mois d'arriérés, et les autres personnels 2 mois»*. Certains doutent que ces arriérés soient payés dans un bref délai. *«Seule la manière forte semble être comprise par le Gouvernement»,* se désolait un infirmier lors du mouvement d'humeur que ses collègues et lui ont organisé la semaine passée devant leur clinique, à Ouenzé. *«Si c'est la grève qu'ils attendent pour verser nos primes, ils l'auront dans ce cas. C'est incompréhensible que des gens qui n'ont cessé de travailler nuit et jour contre cette maladie, alors que parmi eux certains ont été contaminés avec leurs familles, que la prime ne soit pas payée régulièrement»,* a repris un de ses collègues.

Ce sont, au total, 107 employés de la clinique Léyono qui réclament le paiement des arriérés de la prime spéciale. Leur mouvement d'humeur pourrait donner des idées à leurs collègues d'autres structures de prise en charge des malades du COVID-19.

En juillet dernier, flairant la grève, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, en sa qualité de président de la Task-Force, avait initié une rencontre avec le personnel de la clinique Albert Léyono pour tenter de le convaincre de ce que tout était mis en œuvre pour le paiement effectif de cette indemnité. A l'époque le président de la commission prise en charge, le docteur Alexis Elira Dokékias, avait affirmé que parmi les bénéficiaires figurent en principe des fonctionnaires, des médecins qui ne sont nulle part ainsi que des jeunes venant de finir leurs soutenances et des retraités *«qui passent tout leur temps dans les structures de santé et prennent des risques»*

Le retard dans le versement la prime promise par le Gouvernement interpelle, alors que la maladie est toujours active. Au 18 septembre, le pays a franchi les 5000 cas (5002 exactement), dont 3913 patients guéris et 89 décès. Qu'est ce qui bloque ?

G.-S.M.

Editorial

Mutations?

Ni les quatre ans passés depuis les dernières élections, ni la période de confinement que nous venons de subir ne semblent avoir prise sur nous. Oui, nous nous plaignons bien des gênes occasionnées par les masques contre la COVID-19, dénonçons l'inutilité du couvre-feu nocturne, donnant à voir l'impossibilité à maintenir une distanciation dans les marchés, les guichets et les quartiers.

Mais dans la réalité, l'impact profond que nous étions en droit d'attendre d'un tel chambardement du monde a du mal à se dessiner. Qui se soucie encore de laver ses mains à l'entrée d'une épicerie de quartier ou d'un service officiel? Et, d'ailleurs, quels sont les services qui veillent à mettre de l'eau même quand des seaux sont placés à leur entrée?

Dans la rue, il ne faut pas trop se forcer pour trouver des connaissances qui se serrent la main, se donnent l'accolade ou baissent la bavette pour se parler et rigoler à tire-larigot. Trouver des gens qui éternuent dans le creux du coude est une gageure. Dans les bus, à la morgue ou même à l'hôpital, voire chez le médecin, la règle est d'en faire le moins possible. Dans tous les cas, tant qu'on ne se voit pas rappeler à l'ordre, on fait chacun à son aise.

Tout se passe comme si nous ne reconnaissions l'existence et la virulence de la pandémie à coronavirus qu'à contre cœur. Par intermittence. Comme si nous avions à choisir entre les moments et les comportements de grand risque et le reste de la vie. C'est à dire là où nous avions laissé notre insouciance en mars, avant les premiers décès dus à la pandémie. Cela est vrai dans les familles, cela est vrai dans la rue. Mais cela est vrai aussi chez nos femmes et hommes politiques !

Très peu d'entre eux, en dehors des folkloriques et ludiques coudes-à-coudes pour se saluer en espiègles et de la distribution aux militants de masques qu'on manipule contre tout bon sens, démontrent que cette pandémie impacte les comportements et pourrait dessiner un avant et un après, pour les partis politiques, par exemple. Les formations, qui s'activent sans trop l'avouer, pour la présidentielle de l'an prochain, continuent de mouliner les ritournelles des débuts. Ils continuent de fonctionner autour de l'ethnie du leader ou du prépondérant. Malgré le constat patent et unanime, ils continuent d'affirmer que la démocratie adviendra demain avec eux. Ils ont eu de la peine pourtant à le concrétiser quand eux ou leurs alliés étaient au pouvoir.

Ils continuent de promettre pour demain la gouvernance qu'ils ne montrent pas aujourd'hui beaucoup de zèle à appliquer dans leurs rangs. Demain nous vivrons mieux, pourvu que le FMI nous verse de quoi respirer et ferme les yeux sur notre gestion; que la COVID-19 déserte le Congo et que le prix du baril de pétrole remonte. Or nous avons déjà vécu en période de générosité des donateurs et d'embellies des prix pétroliers.

Quant à la COVID-19, elle n'est entrée chez nous, c'est-à-dire dans un pays qui a 60 ans d'indépendance et de souveraineté, qu'en mars 2020. Qu'avons-nous fait avant, qui nous servirait de modèle après? Et qui pourrait être montré comme la marque de notre mutation à cause (grâce ?) à la pandémie ambiante?

Albert S. MIANZOUKOUTA

SANTÉ

Visite du Premier ministre à l'Unité de gestion contre la COVID-19

Le Premier ministre Clément Mouamba a fait le constat de fonctionnement au cours de la mission d'information et de la visite guidée qu'il a effectuée au site abritant l'Unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie à de COVID-19. C'était le vendredi 18 septembre 2020 à Brazzaville, en compagnie des ministres Charles-Richard Mondjo de la Défense nationale, et Jacqueline Lydia Mikolo en charge de la Santé.

Le Premier ministre Clément Mouamba, et les ministres Mondjo et Mikolo pendant la visite

Cette descente a permis au Premier ministre non seulement de visiter l'entrepôt de 2625m², et d'une capacité de 50 tonnes qui abrite ces produits et matériels, mais aussi de comprendre les missions spécifiques assignées à cette Unité de gestion animée par des agents de la Force publique et des acteurs du Gouvernement. Le commissaire-colonel Juste-Abdon Della, Chef de l'Unité, a relevé la spécificité de cette structure. *«L'Unité de gestion assure la réception, la vérification de la conformité aux commandes initiales des produits et matériels réceptionnés, le stockage des produits matériels dans les locaux appropriés et sécurisés et, enfin, la mise à disposition de ces produits à leurs destinataires à Brazzaville et dans le reste du pays, en fonction de la répartition faite par le ministère en charge de la Santé»,* a-t-il souligné.

De son côté, le Premier ministre Clément Mouamba, se disant satisfait de la visite au regard du travail abattu par le ministère de la Défense nationale en un temps record, malgré le contexte difficile, a aussi loué la bonne collaboration qui existe entre le ministère de la Santé et celui de la Défense nationale: *«Nous notons bien que sur l'instruction de monsieur le Président de la République, on a eu raison de créer cette Unité de gestion, qui globalement gère la logistique. Et le meilleur partenaire pour le faire, c'était le Force publique».*

En à peine deux mois, a-t-il indiqué, *«je constate que la Force publique a fait son travail, l'organisation me paraît tout à fait efficace, et la collaboration notamment avec le ministère de la Santé, je crois qu'elle est tout à fait fluide. Vous recevez ici beaucoup de matériels, la grande partie est financée par l'Etat, l'autre partie vient des partenaires extérieurs et locaux que je félicite au passage et remercie. Surtout, j'ai été rassuré de constater que vous avez même des respirateurs spéciaux, presque portables, en cas de nécessité. Tout ceci pour vous dire que les choses avancent, nous vous félicitons, il faut donc continuer, avec tous vos collaborateurs, pour que nous soyons capables de finalement abattre cette pandémie qui est dans le pays ».*

L'Unité de gestion réfectionnée grâce aux ministères de la Défense et de l'Intérieur compte des entrepôts où sont classés des produits et matériaux de lutte contre la COVID-19 en provenance des différentes organisations internationales et nationales. Fruit du partenariat entre les Agences du système des Nations Unies et la République du Congo, l'Unité de gestion dispose de huit points focaux à l'intérieur du pays. En perspective, elle envisage de poursuivre ses missions conformément aux instructions du ministère de la Défense nationale et celui en charge de la Santé.

Alain-Patrick MASSAMBA

COOPÉRATION

Don de masques chinois à la commune de Brazzaville

Le combat contre la pandémie de COVID-19 demeure et les populations sont appelées au respect des mesures barrières par le port obligatoire du masque, le lavage des mains au savon ou avec le gel hydro alcoolique et en gardant la distanciation sociale. C'est dans cette optique que la société Zhengwei technique Congo de la République populaire de Chine a offert vendredi 18 septembre 2020 à la Mairie de Brazzaville, 10.000 masques chirurgicaux en provenance de la ville de Weihai. C'est le premier vice-président du Conseil départemental et municipal, premier adjoint au maire de Brazzaville, Guy Marius Okana, qui a réceptionné ce don des mains de M. Xu Yunzhi, directeur général de cette société.

Xu Yunzhi remettant le don à Guy Marius Okana

La solidité de la coopération entre le Congo et la Chine n'est plus à démontrer. Brazzaville et Weihai sont deux villes amies qui entretiennent de bons rapports de coopération. Ce qui justifie la remise de ce don, a souligné le directeur général de la société Zhengwei technique Congo.

De son côté, Guy Marius Okana s'est félicité de ce geste important et a salué l'amitié entre les deux villes, afin d'enrayer la pandémie qui est en train de faire des ravages à travers le monde et au Congo. Les autorités municipales des deux villes doivent mutualiser leurs efforts pour lutter contre la progression de cette pandémie, a-t-il souligné.

Pascal BIOZI KIMINOU

FORCE MONTANTE CONGOLAISE (FMC)

Pierre Moussa appelle les jeunes à faire preuve de cohésion et de civisme

La troisième session extraordinaire du comité central de la Force montante congolaise (FMC) s'est tenue le 19 septembre dernier au Palais des congrès à Brazzaville. C'était sous la direction du secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, en présence de Juste Bernardin Gavet, premier secrétaire de la FMC. Il a été décidé de la tenue du premier congrès extraordinaire de la formation juvénile du 9 au 10 octobre 2020 à Brazzaville.

Juste Bernardin Gavet

En raison du contexte actuel imposé par la COVID-19, un nombre restreint des membres du comité central de la FMC a été convié à prendre part à cette session, dans le strict respect des mesures barrières.

Les participants ont adopté le projet de thème du premier congrès extraordinaire de la FMC: *«Membres et sympathisants de la FMC, mobilisons-nous dans l'unité, la cohésion et la discipline pour arrimer notre organisation aux recommandations du 5e congrès ordinaire du PCT afin de défendre les intérêts moraux et matériels de la jeunesse congolaise».*

La proposition de levée des sanctions à l'endroit de onze d'entre eux, parmi lesquels Donald Mobobola, qui avait écopé de la suspension avec déchéance de fonctions a été prise. La levée de cette sanction ne porte que sur la réhabilitation de l'intéressé au sein du comité central. Elle ne s'étend pas à la reprise de ses fonctions au secrétariat permanent.

Dans son mot, le premier secrétaire de la FMC, Juste Bernardin Gavet, a fait un état des lieux de l'organisation à l'orée de son premier congrès extraordinaire fixé pour les 9 et 10 octobre prochain. Il a aussi fait le point de la structuration des organes intermédiaires et de base de son mouvement et de la prise en charge des jeunes dans les sphères de prise de décision. *«La FMC a installé des comités de districts et d'arrondissements et les conseils fédéraux dans huit départements sur douze. Cette opération n'a pas pu s'achever du fait des contingences économiques et financières auxquelles le parti est confronté»,* a-t-il indiqué.

S'agissant de la prise en compte des jeunes dans les sphères de prise de décision, il a souligné qu'à ce jour la FMC a sorti de ses rangs 4 députés à l'Assemblée nationale, deux suppléants, 1 président du Conseil municipal et 26 conseillers départementaux et municipaux, tous élus sous le label du PCT.

Au plan politique, a-t-il poursuivi, *«plusieurs camarades jeunes ont intégré les organes dirigeants du parti de la base au sommet, notamment au comité central et au bureau politique».*

Pour Pierre Moussa, la FMC, organisation de jeunesse du PCT, se devrait d'adapter son dispositif organisationnel et fonctionnel à son statut d'union catégorielle, conformément aux recommandations du 5e congrès ordinaire du PCT, tenu en 2019.

Il a estimé qu'un parti sans une jeunesse organisée et responsable est un parti sans avenir. *«Pour représenter valablement l'avenir du PCT, la jeunesse au sein de la FMC doit cultiver les valeurs qui donnent du relief à des talents. Elle doit être unie, disciplinée et solidaire. Elle doit faire preuve de cohésion, d'humilité, de modestie et de civisme»*, a-t-il précisé.

Le premier secrétaire du PCT a invité les membres du comité central à rester mobiliser derrière le Gouvernement et le président de la République, dans la lutte qu'ils mènent contre la COVID-19, la crise économique et financière persistante ainsi que la préparation de l'élection présidentielle de 2021.

Pascal AZAD DOKO

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE TRUCKMATE INTERNATIONALE CONGO
Societe à Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE F CFA 1.000.000
Siège social : Quartier Mont-Kamba
Pointe-Noire, République Du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Mai 2018, enregistré aux domaine et timbres de Pointe-Noire en date du 23 Août 2018 sous le folio 155/20 N°6394 et le procès-verbal du 06 Mai 2019, enregistré aux domaine et timbres de Pointe-Noire en date du 22 Mai 2019 sous le folio 049/04 N°175 ; portant constatation des cessions des parts entre associés, où Monsieur QIAN JIN, cède deux (02) parts à Monsieur YANG PEIYUE, et quarante-neuf (49) parts à Monsieur YANG HANQING ;
Il a aussi été décidé du Modificatif de l'objet social de la société TRUCKMATE INTERNATIONALE CONGO.
Celle-ci a désormais pour objet social :
- Exploitation des lianes ;
- Exploitation et commercialisation des produits de la carrière (sable, gravier, tout venant) ;
- Transport et logistique ;
- Fourniture de matériaux de construction (quincaillerie);
- Gestion hôtelière.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 19 DA 863.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/16 B 1179.

Fait à Pointe-Noire, le 21 Septembre 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

DIPLOMATIE

Wafic Zouheir Chmeissani, consul de Turquie, installé dans ses fonctions à Pointe-Noire

C'est le préfet de la ville de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, qui a officiellement installé le nouveau consul honoraire de Turquie à Pointe-Noire, le 14 septembre dernier. C'était sous les auspices de Serhan Yigit, ambassadeur de Turquie au Congo, de Féderic Bouzok, préfet du Niari, du général Jean Ollesongo Ondaye, commandant de la zone militaire de défense n°1 de Pointe-Noire. Différents consuls généraux, des autorités civiles et militaires ont pris part à la cérémonie.

Wafic Zouheir Chmeissani

Un consul honoraire de Turquie à Pointe-Noire se justifie pour manifester la volonté des chefs d'État de Turquie et du Congo de faire connaitre les énormes potentialités dont regorgent leurs pays respectifs et œuvrer pour une promotion, économique, touristique, culturelle et artistique profitable aux populations. Le Président de la République de Turquie, Recep Tayip Erdogan, qui, par une lettre consulaire en date du 10 janvier 2020, a manifesté la volonté de renforcer les liens de diplomatie entre le Congo et la Turquie, en nommant Wafic Zouheir Chmeissani comme consul honoraire de Turquie à Pointe-Noire.

Pour Wafic Zouheir Chmeissani, cette nomination témoigne du grand lien qui unit fortement, les hommes et les femmes, à travers les États qui ont toujours un véritable besoin de se rencontrer, de se connaître, de communiquer, d'échanger et de travailler sur des bases réciproquement avantageuses comme c'est le cas pour le Congo et la Turquie.

Ses charges couvriront les départements de Pointe-Noire, du Kouilou et de Niari, permettront de faciliter le rayonnement et le dynamisme de la coopération entre la République du Congo et la Turquie.

Pour sa part, M. Serhan Yigit, ambassadeur de Turquie au Congo, a rappelé que Pointe-Noire est la ville qui sert de grande liaison entre le Congo et la Turquie, grâce aux vols de la compagnie aérienne nationale Turkish Airlines. Et cette liaison entend également se prolonger dans le domaine des investissements et dans le secteur de l'énergie.

«Je voudrais saisir cette occasion pour attribuer le mérite à mon prédécesseur qui a entamé ce processus et proposé M. Chmeissani à ce poste. Je suis confiant quant aux qualités de M. Chmeissani, homme d'affaires dynamique basé ici à Pointe-Noire. Je sais qu'il exercera ses fonctions de façon efficace et remarquable», a-t-il dit. Il a rappelé que la création du consulat honoraire permettra non seulement d'assister les citoyens turcs mais aussi de défendre les intérêts turcs se rapportant aux affaires consulaires. Le consulat servira également à promouvoir les relations commerciales, économiques et culturelles entre les deux pays.

L'ambassadeur a exhorté le promu à se rapprocher de toutes les autorités de la ville de Pointe-Noire qui lui seront d'une grande aide dans l'exercice de sa mission.

Le nouvel consul a indiqué quelques axes de son travail, qui est basé avant tout sur l'intérêt des populations des départements qui relèvent de sa juridiction. Il a rassuré de son entière disponibilité et sa collaboration pour la réussite de la mission qui lui incombe.

Madocie Déogratias MONGO

COMMUNAUTE URBAINE DE KIMONGO

Jacques Durand Mibima a été installé dans ses fonctions

Nommé administrateur maire de la communauté urbaine de Kimongo par décret présidentiel du 8 mai 2020, Jacques Durand Mibima a été installé dans ses fonctions le 8 septembre dernier. La cérémonie d'intronisation s'est déroulée à la place publique de Kimongo-poste, sous le patronage de Baron Fréderic Bouzock, préfet du département du Niari. Il avait à ses cotés Lambert Nianga, sous-préfet du district de Kimongo. On a aussi noté la présence de Francis Ngambou Akouala, membre du bureau politique du Club 2002-PUR, député de la première circonscription électorale de Ouenzé, Jean Jacques Mouanda, député de l'unique circonscription électorale de Kimongo, ainsi que de nombreux militants et sympathisants du Club 2020-PUR, venus de Pointe-Noire, Brazzaville, Dolise et des villages environnants.

Le préfet nouant l'écharpe au nouveau maire

Après la lecture du décret de nomination par le chef de cabinet du préfet, Fréderic Baron Bouzock à ceint l'écharpe tricolore et remis le drapeau national, symbole de la République, du pouvoir et du commandement, au nouveau promu. Cela s'est fait sous un tonnerre d'applaudissements.

Par ce cérémonial, Durand Jacques Mibima se trouve officiellement investi et installé dans ses fonctions.

Pour son allocution de circonstance, Durand Jacques Mibima a remercié le Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso pour le choix porté sur lui pour conduire les destinées de la communauté urbaine de Kimongo. Il a rassuré qu'il ne ménagera aucun effort afin d'être à la hauteur de ses nouvelles fonctions. Puis, il a déroulé sa feuille de route qui se résume par ces mots: *«Etre le porte-parole de la communauté urbaine de Kimongo; consulter les sages et les citoyens de la ville de Kimongo sur les problèmes qui les concernent; respecter les règles administratives et financières ; la réouverture du bloc opératoire resté fermé il y a belle lurette et l'affectation d'un médecin chirurgien au Centre de santé intégré de Kimongo; améliorer les conditions de vie de la population; rendre attractive la ville de Kimongo située à mi-parcours de l'axe d'intégration sous-régionale Dolisie – Kimongo - Londélakaye desservant l'un des plus grands bassins de production du département du Niari; prôner la solidarité et le vivre ensemble, la paix, la sécurité, le développement économique et social; faire respecter les mesures barrières édictées par le Gouvernement contre l'ennemi invisible de la COVID-19. Mettons-nous ensemble pour surmonter nos difficultés»*.

Clôturant la série des communications, Frédéric Baron Bouzock a rappelé au maire: *«La paix, la tranquillité et la sécurité sont des crédos chers au Chef de l'Etat. Par conséquent, ces problématiques doivent constituer des préoccupations permanentes pour l'administrateur-maire que vous êtes. Vous devrez donc mettre tout en œuvre pour faire régner l'ordre public et la sécurité dans votre circonscription administrative, car, il s'agit là des deux paramètres qui conditionnent le développement de toute communauté urbaine. Aussi, je tiens à vous rappeler que l'administrateur-maire que vous êtes est tenu à une obligation de réserve. De même, vous retiendrez que vous êtes tenu à une obligation de résidence sans faille. Vous avez été nommé maire de Kimongo et non de Dolisie. Sans aucun état d'âme, je tiens à vous dire que mon regard sur le respect de ce principe régalien sera inconditionnel…»*

Equateur Denis NGUIMBI
(Envoyé spécial)

Coup d'oeil en biais

Un jeune homme accuse sa grand-mère de sorcellerie et la tue!

Giscard, un jeune homme de 40 ans, a tué sa grand-mère de 70 ans, en lui assenant plusieurs coups de mortier. Les faits se sont déroulés à Kimpalanga, un village de la sous-préfecture de Kayes, dans le département de la Bouenza. Après avoir commis ce crime hideux, il s'est livré au commissariat de police, pour se constituer prisonnier. Selon lui, la victime serait à l'origine des décès successifs enregistrés dans la famille.

Confusion à la COGELO: directeur général renvoyé mais contestataire

Le Conseil d'administration de la COGELO a fait son check-up de l'entreprise jeudi 18 septembre dernier. Constat : aucun bilan financier n'a été fait en 2019, pas de projet de budget 2020 et 4 mois d'arriérés de salaire. Il est alors passé à la vitesse supérieure en révoquant le DG Nestor Tchissambot Makosso et en nommant un nouveau, Guy Roger Moigny. Mais le Directeur général relevé a investi les plateaux de télévision pour dire qu'il demeurait le DG légal pour avoir été nommé en Conseil des ministres.

Malaise à la SOPECO: les travailleurs veulent débrayer!

les travailleurs de la SOPECO sont mécontents. Ils accusent 20 mois de salaires impayés. Et pour manifester leur colère, ils se sont retrouvés en assemblée générale le vendredi 18 septembre dernier à Brazzaville, pour faire le bilan de leurs revendications sociales et décider de rompre le dialogue avec la direction générale de leur entreprise, notamment la directrice générale. Lors de cette assemblée, ils ont annoncé une grève générale illimitée sans service minimum, à compter du mercredi 23 septembre 2020.

Des escrocs se passant pour certains ministres continuent de sévir...

Le phénomène revient au galop : des bandes organisées demandent de l'argent au téléphone à des directeurs départementaux et à des commerçants en se faisant passer pour des ministres, dont le ministre du Commerce. Malheureusement, beaucoup tombent dans le piège des malfrats. Et lorsqu'ils découvrent le pot aux roses, il est déjà trop tard.

Les enseignants volontaires menacent de boycotter l'année scolaire 2020-2021

Les enseignants volontaires revendiquent le paiement de six mois de bourses impayées et promettent de ne pas reprendre le chemin de l'école au titre de l'année scolaire 2020-2021 si la situation n'est pas réglée. Pour se faire entendre, ils ont organisé un concert de casseroles jeudi 17 septembre dernier sous la pluie, devant le ministère des Finances. Le Gouvernement s'était engagé à leur octroyer une bourse de 50.000 francs CFA, pour les uns, 75.000 francds CFA pour les autres, mais peine à honorer son engagement.

Pneus en fin de cycle recyclé et vendu

La recherche du gain facile pousse certains citoyens à exposer la vie des autres à d'énormes risques. En effet, certains esprits malins ont trouvé le moyen de récupérer des pneus en fin de vie qu'ils recyclent pour ensuite les remettre sur le marché. De tels pneus peuvent éclater quelques jours après. Et de nombreux automobilistes sont victimes de cette pratique dont les conséquences peuvent être dramatiques. Cela a failli se produire dimanche 20 septembre sur la route de La Base à Brazzaville, quand le pneu d'un bus de transport en commun a éclaté. Le chauffeur a avoué que ce pneu avait été recyclé.

Des bus insalubres

Le constat en matière d'hygiène dans certains bus de transport en commun est plus que décevant. Odeurs nauséabondes, sièges en lambeaux ou poussiéreux, coques d'arachides et autres détritus, cohabitent avec les passagers qui finissent par faire contre mauvaise fortune bon coeur. Les équipages des bus de transport ne sont-ils pas tenus à la propreté stricte, voire à la désinfection en ces temps de COVID?

Ils sont têtus, ces fumeurs !

En dépit des efforts de sensibilisation sur l'interdiction de fumer dans les espaces publics, il s'en trouve qui en font à leur tête. Dans les bus, restaurants voire en circulation, on les voit en train d'enfumer les autres sans la moindre gêne.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

SECTEUR INFORMEL

Appuyer les promoteurs d'unités économiques frappées par la COVID-19

Les acteurs du secteur informel évoluant dans les branches de la soudure, la mécanique, la vulcanisation, la cordonnerie et la vannerie ont bénéficié d'un appui matériel, venu en réponse aux effets immédiats de la pandémie de la COVID-19, en vue de la reprise progressive de leurs activités. Deux cent bénéficiaires sélectionnés venus des deux grandes villes du pays ont reçu cet appui, dont 125 à Brazzaville et 75 à Pointe-Noire. La cérémonie de remise officielle a eu lieu vendredi 18 septembre 2020 à la direction générale de l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE), à Brazzaville. C'était sous la présidence de Mme Yvonne Adelaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, en présence de Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo.

Remise des kits aux bénéficiaires

L'appui a visé de renforcer les capacités des acteurs du secteur informel, dont les activités ont été jugées essentielles, malheureusement arrêtées totalement durant le confinement et qui peinaient à redémarrer dans le contexte actuel.

C'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui a offert ce don aux acteurs du secteur informel, par l'entremise du ministère des Petites et moyennes entreprises. Le don d'une valeur totale de 54,500 millions de F.CFA a rendu opérationnel un accord de partenariat signé entre le PNUD et le ministère des PMEASI en date du 17 juillet dernier, relatif à l'octroi de micro-subventions aux promoteurs du secteur informel frappés par les mesures liées à la pandémie de la COVID-19.

Dans le cadre de l'exécution de cet accord, les kits par domaine d'activités ont été composés de plusieurs objets. Les soudeurs ont reçu, entre autres, les tôles noires et planes, les tubes, les cornières, les cartons des baguettes, les disques à couper, les boîtes antirouille et les lames.

Pour leur part, les mécaniciens ont pu obtenir des mallettes à clé, les pots de graisse et divers autres outils. Les artisans évoluant dans le domaine de la vulcanisation ont reçu des pneus, des chambres à air, des boîtes de colle et de graisse. Les cordonniers ont reçu- du cuir, deux douzaines de semelles et deux de patins, des rouleaux de fil, des pots de colle et des kilos de pointe. Le don des vanniers a été composé de paquets de lames et de rotins, des planches de bois blanc, de scies à métaux et à bois, un marteau avec arrache clous, de la colle à froid, des boîtes de vernis et de peinture, un paquet de pointe et un contreplaqué.

Les objets ont été remis des mains de la ministre des PMEASI et du représentant résidant du PNUD au Congo directement aux bénéficiaires. Le choix et l'identification des promoteurs ont été effectués en collaboration entre le ministère des PME et le PNUD sur des critères préalablement fixés à partir de la base des données mise à disposition par le ministère.

Maleye Diop a affirmé: *«cette crise COVID-19 a surpris le monde, et le Gouvernement du Congo a pris cette pandémie très au sérieux et mis en place des mesures vigoureuses pour contenir la propagation du virus. Certaines de ces mesures ont eu des conséquences collatérales sur certaines activités économiques et celles assez précaires des acteurs du secteur informel qui ont vu leurs activités handicapées. Il est donc plus que normal que des actions appropriées soient entreprises en faveur de la relance des activités du secteur informel du fait de son fort poids économique qui avoisine les 90 % des activités de l'économie nationale»*.

Cette opportunité est une volonté respective des deux institutions à œuvrer ensemble et à renforcer leur partenariat en vue d'aider les populations vulnérables, a réitéré Mme Yvonne Adélaïde Mougany. En substance, elle a souligné que *«le Gouvernement a pris des mesures en vue de venir en aide aux personnes vulnérables en général ainsi qu'à celles évoluant dans le secteur informel en particulier, face aux impacts destructeurs de la COVID-19. Conformément au dispositif de l'accord signé, mon ministère ne ménagera aucun effort afin que la mise en œuvre des subventions, dont un échantillon est distribué ici et maintenant, se déroule avec la diligence et l'efficacité requises tant sur le terrain que dans l'observance des procédures»*.

La ministre Yonne Adélaïde Mougany a promis de veiller personnellement sur la base d'une utilisation rationnelle des ressources et des circonstances, afin que cette action assure une sortie de crise rapide comme l'avait déclaré le Premier Ministre Clément Mouamba à l'édition 2020 des assises nationales de l'entrepreneuriat.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Comment soutenir les petites exploitations agricoles des zones rurales, urbaines et péri-urbaines en cette période de la COVID-19?

A.NK-K (Moukondo, Brazzaville)

DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre du PND 2018-2022 affectée par les effets de la COVID-19

L'analyse des conséquences du coronavirus sur le Plan national de développement (PND) 2018-2022 souligne qu'il y a un recul des investissements privés. A cela s'ajoutent l'accroissement de l'endettement public, la baisse des réserves de charge, la minorisation de la priorisation des dépenses de santé et celles relatives à la protection et à l'assainissement. Le Congo est durement frappé par l'actuelle crise sanitaire, qui a fait son irruption depuis le mois de mars dernier, donc 6 mois déjà, à travers le monde et au Congo.

Clément Mouamba

Les conséquences du coronavirus constituent un ensemble de facteurs qui expliquent la difficulté pour le Gouvernement de poursuivre efficacement la mise en œuvre du PND. Cette crise mondiale, dont les conséquences peuvent s'étendre sur plusieurs années selon les estimations du FMI et de la Banque mondiale, n'augure pas de lendemains meilleurs pour l'économie du Congo. D'où des interrogations sur la capacité du Gouvernement à poursuivre efficacement l'exécution du Plan national de développement. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'économie, la mobilisation des investissements s'avère très problématique. -A l'instar des autres pays, le Congo est frappé de plein fouet par les conséquences néfastes de cette crise sanitaire, au social comme à l'économique. On note, entre autres, au niveau économique, la baisse des recettes publiques tributaires de la production pétrolière de 50,2 %.

Au niveau social, la perte temporaire des milliers d'emplois dans le secteur formel et informel. Les projections au niveau social montrent que le développement va être marqué par les évolutions à la fois des revenus (pétrolier et non pétrolier) et des dépenses publiques. La croissance restera insuffisante pour insuffler un recul de la pauvreté et une nette amélioration des conditions de vie des populations. La croissance économique réelle, de 1 % en moyenne par an sur la période 2018-2022, se traduira par un recul du revenu réel par habitant de l'ordre d'un point et demi par an. Les conséquences de la COVID-19 sur les finances publiques peuvent être évaluées à travers plusieurs indicateurs, tels que les recettes publiques, les dépenses publiques, le solde budgétaire

Mme Lydia Mikolo

Mme Ebouka-Babackas

et la dette. Le réajustement du budget, exercice 2020, suite à la pandémie donnera lieu à un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 779,740 milliards de francs CFA, représentant 13 % du PIB, alors que le PND 2018-2022 affiche pour l'année en cours un excédent équivalent à 3,4 % du PIB. Le déficit du collectif budgétaire, qui s'explique par un volume de dépenses supérieur à celui des recettes, intervient après quinze années successives de solde excédentaire. Ce déficit, avec un besoin de financement global évalué à 1220 milliards de F.CFA, soit 20,3 % du PIB nominal, devra être financé par le recours à l'endettement. Au niveau interne, cette dette serait financée par le secteur bancaire et au niveau externe par les emprunts bilatéraux, multilatéraux et obligataires. En 2019, la dette du Congo était estimée à 3.891 milliards de F.CFA, soit 95,3 % du PIB. Elle s'était répartie en dette intérieure à 976 milliards de F.CFA et en dette extérieure à 2.915 milliards de F.CFA. Avec le retournement de la conjoncture économique actuelle, cette dette pourrait atteindre 120 % du PIB en 2020 et 106,9 % du PIB en 2021. Ces proportions inquiétantes et le règlement du financement de la dette réduiront assurément la marge de manœuvre du Gouvernement pour faire face au financement des plans et programmes de développement. Les pertes massives d'emplois et l'arrêt des activités, émanant de la COVID-19, seront les raisons de l'aggravation future de la vulnérabilité des populations.

On assistera alors à une hausse du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, où le taux pourrait dépasser le niveau prévu en 2020 (46,5%) par le PND 2018-2022. Outre l'explosion des besoins d'assistance sociale, le coronavirus a mis à nu des insuffisances dans le domaine sanitaire. Il se dégage ainsi l'urgence de la concentration des efforts d'investissement dans le renforcement et la modernisation du système sanitaire, dont le plateau technique. Face à la baisse d'activités, les entreprises nationales auront de moins en moins de devises pour l'achat à l'étranger des biens et services utiles à leur fonctionnement. Les entreprises frappées par la rareté des devises auront ainsi du mal à importer et partant à faire croitre leur chiffre d'affaires.

Le Gouvernement pourra connaître des difficultés à mobiliser suffisamment de recettes fiscales pour financer ses dépenses, dont celles se rapportant au Plan national de développement. Mais la volonté du Gouvernement, couplée à la pression internationale, fera de la santé, les années à venir, à compter de 2020, l'un des domaines prioritaires des actions du Gouvernement.

A rappeler que trois axes sont prioritaires dans le PND 2018-2022: le renforcement de la gouvernance; le développement et la valorisation du capital humain ainsi que la diversification et la transformation de l'économie.

Philippe BANZ

URBANISME

Porter à terme le projet DURQuaP

Il ressort de la conférence de presse du Projet de développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQuaP) animée samedi 19 septembre dernier à Brazzaville par Dan Horphet Ibiassi, responsable de la communication dudit projet que ce projet s'exécute bien. Devant la presse nationale, il a passé en revue l'ensemble des étapes relatives à l'exécution du projet: Le point de parcours depuis le lancement des travaux, le mode de recrutement de la main d'œuvre, la clarification de certains malentendus autour de la libération des emprises après les différentes compensations des personnes affectées par le projet, la participation communautaire dans l'accompagnement des travaux, les fonctionnalités liées à l'opérationnalisation de la composante CERC et les perspectives. Dan Horphet Ibiassi a indiqué que les travaux lancés à Pointe-Noire et à Brazzaville s'exécutent de manière exponentielle. Sauf impondérables, le terme échu au contrat est prévu pour mai 2021.

Dan Horphet Ibiassi

A propos des travaux, ceux-ci ont été lancés en juin 2020 à Pointe-Noire, à Mboukou et Tchiniambi 1. Pour cette première phase, ils ont été exécutés par MBTP et RAZEL. Il concerne 10 kilomètres des voiries, à raison de 5 kilomètres prioritaires choisis par les populations elles-mêmes. Présentement, le niveau d'exécution des travaux est évalué à 30% à Mboukou, et à 35% à Tchiniambi1.

A Brazzaville, les travaux lancés en août dernier, exceptés ceux du marché Soukissa à Ouenzé qui avaient démarré en juin, le taux d'exécution des travaux est évalué à 24% à Soukissa et ceux de Moukoundzi-Ngouaka, essentiellement des voiries, à 16%.

Pour éviter tout marchandage des postes pour le choix des ouvriers, le mode de recrutement de la main d'œuvre se déroule suivant le manuel de procédure de recrutement de la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre). C'est le maître d'œuvre sociale qui est habilité à présenter au Projet la liste des candidats selon les procédures HIMO. Les habitants des quartiers concernés étant prioritaires.

Parlant du mécanisme de gestion de plaintes (MDP), le communicateur du DURQuap a expliqué qu'il s'agit dans cette démarche, d'anticiper sur tous les soucis qui pourraient surgir chez les populations affectées par le projet, dans sa mise en œuvre. Dan Horphet Ibiassi est aussi revenu sur la libération des emprises pour l'exécution des travaux de l'avenue Théophile Mbemba à Moukoundzi-Ngouaka. Les vendeurs qui exercent le long de cette avenue doivent se détromper. Ils ne seront pas indemnisés comme ce fut le cas des vendeurs du marché Soukissa. A Moukoundzi-Ngouaka, il s'agit de *«construire une avenue pour décongestionner ce quartier et non de réhabiliter un marché qui pousserait à indemniser les vendeurs et les délocaliser en attendant l'effectivité de la réhabilitation»*, explique-t-il. Et pour mieux gérer ces plaintes, un centre d'appel à été installé au siège du projet. Le numéro de contact est: 15 23.

In fine, les perspectives du projet ont aussi été abordées avec la presse. Le conférencier a indiqué qu'au-delà des travaux à consigner dans le projet, il est aussi envisagé la réhabilitation du marché et de l'école Mountou Mavoungou à Tchiniambi 1, le réaménagement du stade Tata Loboko à Mboukou et de l'école Pambou Benjamin à Mboukou. A cela s'ajoutent la construction d'un centre de santé intégré, d'une aire de jeux pour le développement des activités sportives dans le quartier Soukissa à Ouenzé, la réhabilitation des écoles La Sorbonne et Malonga Ecoute et l'érection, fort probable, d'un commissariat de police dans le quartier Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé. Enfin, il est envisagé dans les quatre quartiers que couvre le projet la réhabilitation des réseaux d'eau et d'électricité.

Marcellin MOUZITA M.

RD CONGO

Kabila et Tshisekedi autour du remaniement gouvernemental

L'ex-Président Joseph Kabila Kabange et l'actuel, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, se sont rencontrés dimanche 20 septembre 2020 à la Cité de la Nsele, à Kinshasa. Un tête-à-tête qui était particulièrement attendu au regard des sujets qui fâchent ces jours-ci, notamment le remaniement du Gouvernement et les réformes électorales en cours. Ils sont tous les deux leaders de la coalition au pouvoir.

Les deux interlocuteurs en présence de leurs collaborateurs

Cela faisait longtemps que les deux hommes ne s'étaient pas rencontrés, alors que plusieurs fois la coalition au pouvoir a été agitée de crises internes. Leur rencontre très attendue depuis, était la grande information qui a marqué le dimanche dernier en République Démocratique du Congo. D'aucuns l'ont qualifiée de rencontre au sommet au seuil de ce qu'ils présentent comme la session parlementaire de tous les enjeux et de tous les dangers.

Ce face-à-face a été commenté par tous ceux qui à Kinshasa et dans tout le pays spéculent sans cesse sur un éventuel remaniement gouvernemental, et qui piaffent d'impatience. Toutefois, les proches de Félix Tshisekedi comme ceux de Joseph Kabila n'ont pas dévoilé grand-chose des échanges entre les deux personnalités. Leurs partisans auraient-ils reçu des instructions dans ce sens ou les deux plus hautes autorités du Cap pour le changement (CACH) et du Front commun pour le Congo (FCC) auraient-elles opté pour le silence?

Ce sont autant de questions qui continuent de ne pas avoir de réponse. Ce tête-tête survient après moult difficultés rencontrées au niveau du comité de suivi de l'Accord FCC-CACH. Selon une source proche du dossier, les échanges entre les délégués des deux plateformes butent sur un ensemble de questions. Il s'agit, d'après cette source, de nouvelles prétentions du CACH quant au partage des responsabilités au sein du Gouvernement.

Mais, au-delà des intérêts entre alliés, le face-à-face Kabila-Tshisekedi est à capitaliser pour décrisper l'atmosphère au sein de la classe politique du pays, et même au niveau de la vie nationale.

Azer ZATABULI

MALI

Moussa Traoré inhumé à Bamako

L'ancien Président Malien Moussa Traoré qui s'est éteint mardi 15 septembre, a été porté en terre vendredi 18 septembre 2020 dans la capitale Bamako. Il avait accédé au pouvoir en 1968 à la faveur d'un coup d'Etat et a été à son tour renversé en 1991, par le général Amani Toumani Touré (ATT).

Sous la houlette du Colonel Assimi Goïta, nouvel homme fort du pays, le Mali a rendu hommage à son ancien président le général Moussa Traoré, au sein du 34e régiment du génie militaire des forces armées maliennes. Le chef de la junte n'a pas pris la parole. C'est le grand chancelier des ordres nationaux qui s'est exprimé pour présenter ses condoléances.

Peu avant le grand chancelier, un représentant de la famille et un

Moussa Traoré

collaborateur du défunt lui ont rendu hommage avant de s'incliner devant sa dépouille recouverte du drapeau malien. Ce, devant un parterre de personnalités sociopolitiques de ce pays ouest-africain. Certes, Moussa Traoré avait été condamné à deux reprises, à la peine capitale, et finalement gracié en 2002, un hommage officiel a été rendu à celui qui a porté le pseudonyme du *«vieux sage»*, après sa libération.

Amani Toumani Touré, en sa qualité d'ancien président, mais aussi tombeur du général Moussa Traoré, a indiqué que *«l'histoire en a décidé ainsi, mais je ne pouvais pas ne pas être là et ne pas présenter mes condoléances à sa famille»*.

La fin de son règne, au début des années 1990 a été marquée par un climat répression des opposants. Malgré tout, ce n'est pas une image de l'autocrate qui s'est accroché à son parti unique, mais le souvenir d'un patriote qui est évoqué, *«un homme qui avait su préserver l'intégrité territoriale du Mali et aussi l'auteur de la modernisation de l'Agriculture et du système éducatif»*, selon une certaine opinion malienne.

Gaule D'AMBERT

COTE D'IVOIRE

Front commun de l'opposition et appel à la désobéissance civile

A quelques semaines de la présidentielle, le ton monte et se durcit de plus en plus au niveau des états-majors ivoiriens. Les principales plateformes d'opposition se sont réunies dimanche 20 septembre 2020 à Abidjan autour d'Henri Konan Bédié, candidat à cette échéance majeure. Seul mot d'ordre: faire barrage à la candidature du Président sortant, Alassane Ouattara. L'opposition fait front commun.

Henri Konan Bédié appelant à la mobillisation de l'opposition

Elle pose des exigences et appelle à la mobilisation de la rue. Elle continue de qualifier d'inconstitutionnelle la candidature à un troisième mandat du dirigeant actuel, qui avait pourtant fait savoir sa décision de ne pas rempiler. Elle exige la dissolution de la Commission électorale, du Conseil constitutionnel et même des listes électorales. Beaucoup s'attendaient à un appel au boycott du scrutin, et c'est plutôt un appel à la désobéissance civile qu'a lancé Henri Konan Bédié. Le candidat à la présidentielle, doyen de l'opposition a déclaré que *«face à la forfaiture, un seul mot d'ordre, irréversible: la désobéissance civile»*. Concrètement, les partis, plateformes et organisations de la société civile, regroupés au sein de cette coalition de l'opposition, appellent à la mobilisation, alors que les manifestations dans le pays sont interdites par décret.

C'est le 6 août dernier qu'Alassane Ouattara a annoncé sa candidature, argaunt que c'était «un cas de force majeur» et «un acte citoyen». C'était au lendemain du décès à Paris, en France de son dauphin Amadou Gon Coulibaly. Depuis cette annonce, des manifestations sporadiques ont lieu un peu partout dans le pays. Elles sont souvent émaillées de violences, qui ont fait au moins 15 de morts. Mais les mots d'ordre des états-majors politiques étaient rares. Cette fois, la consigne est lancée par les principales formations d'opposition.

Cette mobilisation se concentre contre un troisième mandat de Ouattara, mais pour obtenir satisfaction sur une série d'exigences posées comme la dissolution du Conseil constitutionnel et de la Commission électorale, l'audit de la liste électorale, la libération des prisonniers politiques ou le retour des exilés.

«La réforme du cadre institutionnel est un préalable à l'organisation de l'élection», a déclaré le porte-parole de la coalition de l'opposition, Patrice Saraka, de la Coordination des jeunes patriotes (COJEP). Cette coalition large regroupe Générations et peuples solidaires (GPS) de Guillaume Soro, les pro-Gbagbo d'EDS, la plate-forme CDRP (Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix) qui comprend le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Bédié et plusieurs autres partis comme l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) d'Albert Toikeusse Mabri.

Un grand absent au rassemblement du dimanche dernier: Pascal Affi N'Guessan du Front populaire ivoirien (FPI), candidat lui aussi la présidentielle. Le PDCI lui aurait signifié qu'il n'était pas invité. *«L'unité de l'opposition doit être inclusive et ne saurait être une variable d'ajustement dans les agendas politiques de chacun d'entre nous»,* a réagi le candidat FPI qui indique l'éventualité d'une rencontre avec Henri Konan Bédié.

Par cette mobilisation, l'opposition ivoirienne engage désormais un bras de fer avec le pouvoir qui semble ne pas vouloir arrêter ce débat qui s'avère houleux. Le climat laisse craindre un nouvel embrasement en Côte d'Ivoire.

Aristide Ghislain NGOUMA

COVID-19

Les experts approuvent le protocole des essais cliniques de phytothérapie

Le Comité régional d'experts sur la médecine traditionnelle pour la COVID-19, formé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies et la Commission des affaires sociales de l'Union africaine, a approuvé un protocole pour les essais cliniques de phase III de la phytothérapie pour la COVID-19 ainsi qu'une charte et des termes de référence pour la mise en place d'un conseil de surveillance des données et de la sécurité des essais cliniques de phytothérapie.

Devant cette lancinante question, le Dr Prosper Tumusiime, directeur du département Couverture sanitaire universelle et parcours de vie au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a déclaré que «tout comme dans d'autres domaines de la médecine, une science solide est la seule base pour des thérapies de médecine traditionnelle sûres et efficaces». L'expert a également précisé que «l'apparition de la COVID-19, tout comme l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, a mis en évidence la nécessité de renforcer les systèmes de santé et d'accélérer les programmes de recherche et de développement, notamment sur les médecines traditionnelles».

Les documents techniques approuvés visent à renforcer et à développer une masse critique de capacités techniques des scientifiques en Afrique afin de mener des essais cliniques appropriés pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments traditionnels conformément aux normes internationales. Les essais cliniques de phase III sont essentiels pour évaluer pleinement la sécurité et l'efficacité d'un nouveau produit médical. Le conseil de sécurité et de contrôle des données veillera à ce que les données des études accumulées soient examinées périodiquement en fonction de la sécurité des participants. Il formulera également des recommandations sur la poursuite, la modification ou l'arrêt d'un essai sur la base de l'évaluation des données à des périodes prédéterminées de l'étude.

Par ailleurs, le Dr Tumusiime a expliqué que si un produit de médecine traditionnelle s'avère sûr, efficace et de qualité assurée, l'OMS recommandera une fabrication locale à grande échelle et rapide, notant que grâce au Forum africain de réglementation des vaccins, il existe maintenant un point de référence sur lequel les essais cliniques de médicaments et de vaccins dans la Région peuvent être évalués et approuvés en moins de 60 jours.

«L'adoption des documents techniques garantira que des preuves cliniques universellement acceptables de l'efficacité des médicaments à base de plantes pour le traitement de la COVID-19 seront produites sans compromettre la sécurité des participants», a déclaré quant à lui le professeur Motlalepula Gilbert Matsabisa, président du comité d'experts. Il a exprimé l'espoir que le protocole d'essai clinique générique sera immédiatement utilisé par les scientifiques de la Région afin de s'assurer que les populations puissent bénéficier du potentiel de la médecine traditionnelle pour faire face à la pandémie en cours.

Les 25 membres du Comité consultatif régional d'experts sur la médecine traditionnelle pour la COVID-19 sont chargés de soutenir les pays afin d'améliorer la recherche et le développement de thérapies contre le virus basées sur la médecine traditionnelle et de fournir des conseils sur la mise en œuvre des protocoles approuvés afin de générer des preuves scientifiques sur la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments de la COVID-19 à base de plantes.

Les membres du Comité sont issus d'instituts de recherche, d'autorités réglementaires nationales, de programmes de médecine traditionnelle, de services de santé publique, d'universités, de professions médicales et pharmaceutiques et d'organisations de la société civile des Etats membres.

PASSATION DE SERVICE AUX DEUX GRANDS SEMINAIRES DE KINSOUNDI

L'abbé Bienvenu Kimbengui a passé le témoin à l'abbé Freddy Destin Elengua Omangui

Nommé par décret n°44 du 3 juillet 2020 signé par Mgr Daniel Mizonzo, président de la Conférence épiscopale du Congo comme économe des deux grands séminaires de Théologie Cardinal Emile Biayenda et de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha, et approuvé par tous les évêques lors de leur session pastorale annuelle du 30 juin au 3 juillet dernier, l'abbé Freddy Destin Elengua Omangui, prêtre de l'archidiocèse d'Owando a pris officiellement ses fonctions le jeudi 17 septembre 2020.

La cérémonie de passation des consignes avec l'abbé Bienvenu Kimbengui, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, l'économe sortant et l'abbé Freddy Destin Elengua Omangui, l'économe entrant, s'est déroulée sous les auspices de NN.SS, Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma. En présence des abbés Brice Armand Ibombo et Lambert Kionga, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint, gestionnaire de la CEC. L'abbé Guy Noël Okamba, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, ainsi que d'autres prêtres ont également pris part à cette cérémonie. Après la prière d'ouverture par Mgr Victor Abagna Mossa, le secrétaire général de la CEC a lu le mot de circonstance, suivi de la lecture du décret de nomination par l'abbé Lambert Kionga.

L'abbé Brice Armand Ibombo a indiqué que c'est la première fois dans l'histoire des deux grands séminaires que la passation de service des économes se déroule sous l'autorité de la Conférence épiscopale du Congo, représentée à cette cérémonie par deux évêques. *«Cette présence des évêques voudrait répondre aux préoccupations émises lors de leur rencontre extraordinaire du 24 août dernier à Pointe-Noire qui notifiait que la passation de service se fasse en présence des évêques présents à Brazzaville, des membres du secrétariat général de la CEC, des formateurs, pour que les choses se passent dans la clarté, la transparence, pour ne pas laisser la place aux doutes et spéculations advenus dans le passé. Nous voulons d'ores et déjà remercier l'économe sortant pour le précieux service rendu pendant trois ans et féliciter le nouveau en lui souhaitant un fructueux ministère.»*

Les abbés Bienvenu Kimbengui et Freddy Destin Elengua Omangui

NN.SS. Victor Abagna Mossa et Urbain Ngassongo au milieu avec les économes sortant (à g.) et entrant (à d.:)

L'abbé Freddy Destin Elengua Omangui a précisé qu'il s'agit d'un sentiment de joie et de tristesse. La joie pour cette nouvelle nomination et la tristesse pour cette charge immense. Il a témoigné sa profonde gratitude à l'archevêque d'Owando pour avoir placé sa confiance en lui et à tous les évêques du Congo pour leur paternelle solidarité. *«Je ne suis pas venu changer les choses, mais nous allons travailler ensemble avec toute l'équipe des formateurs pour relever les défis de nos deux maisons».*

L'abbé Guy Noël Okamba a, au nom des recteurs des deux grands séminaires, souligné que le travail est immense, mais par la grâce de Dieu, le tout ira sur des roulettes. *«L'abbé Bienvenu Kimbengui qui vient de passer le témoin à son successeur a passé trois ans au service de ces deux maisons de formation et que le travail n'a pas été facile. Nous souhaitons un fructueux ministère pour le nouvel économe pour que l'œuvre de Dieu ne s'arrête pas.»*, a souligné l'abbé Okamba.

En guise de conclusion, Mgr Victor Abagna Mossa a fait savoir que trois concepts sont à retenir: la clarté, la transparence, l'unité. Les prêtres qui terminent leur formation dans ces deux grands séminaires sont les évêques de demain et, donc, il faut bien les nourrir. Mais pour que le prêtre mange bien, il faut de la nourriture et comment la trouver? La nutrition des futurs prêtres est un réel problème de fond qui se pose avec acuité par manque de financement. Faut-il attendre l'aide extérieure des donateurs? Cela n'est pas suffisant, il faut compter sur nos propres forces et comment? Mutualisons nos efforts pour développer l'élevage de nos porcs qui sont sur place dans nos deux séminaires. En tout cas, les séminaires ont de sérieux problèmes de fonctionnement auxquels va falloir trouver des solutions immédiates.

Après les différentes allocutions, l'économe sortant a remis les documents à son successeur, suivi de la signature du registre.

Pascal BIOZI KIMINOU

DIOCÈSE DE OUESSO

Publication de bans

Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a la joie de faire part aux communautés paroissiales du diocèse, aux paroisses d'origine des candidats, aux personnes qui les connaissent, de l'appel à l'ordination sacerdotale des diacres: Roland Vergi Ongagna Ngassaki, Rold Vianney Issambo.

Ces ordinations sont prévues le dimanche 27 septembre 2020, à la paroisse cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso.

Le droit de l'Eglise rappelle aux fidèles qu'ils sont tenus de révéler avant l'ordination à l'évêque du diocèse ou aux curés des ordinands, avant l'ordination, les empêchements à ces Ordres sacrés dont ils auraient connaissance (Code de droit canonique, can 1043).

Comptant sur le souci d'accompagner ces candidats au presbytérat, dans le respect et la vérité et sur l'amour de l'Eglise, l'évêque de Ouesso recommande à la prière ces deux ordinands ainsi que le diocèse.

60e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Survol sur l'Eglise catholique au Congo

(Suite du n°4001 du mardi 15 septembre 2020, en page 8)

De l'érection des diocèses

Il sied de rappeler qu'au début de l'évangélisation en 1883, le Congo formait un seul Vicariat appelé Vicariat Apostolique du Congo, dont le premier vicaire était Mgr Hyppolite Carrie. L'évangélisation de la région du Nord Congo débuta en 1889 quand Mgr Hyppolite Carrie, accompagné de Mgr Prosper Philippe Augouard fondent le 25 avril de la même année, la mission Saint Louis de Liranga, au confluent du Congo et de l'Oubangui, dont la direction fut confiée à Mgr Hyppolite Carrie. Dans la foulée, Mgr Prosper Philippe Augouard continua cette œuvre d'évangélisation en fondant des missions le long du fleuve Oubangui, notamment à Bétou en 1893, sur la rivière Alima et la mission de Lekety, puisqu'à l'époque, les rivières étaient les seules voies de communication.

En 1890 intervient la division du Vicariat Apostolique du Congo: D'un côté, le Vicariat Apostolique du Moyen-Congo qui allait de Pointe-Noire jusqu'à Loango, et de l'autre, le Vicariat Apostolique du Haut-Congo appelé Vicariat Apostolique de Brazzaville qui allait jusqu'à Betou, dans le département de la Likouala. Ensuite, Mgr Prosper Philippe Augouard fonde le 15 janvier 1899, Sainte Radegonde de Tsambitso et le 19 janvier 1900 Saint François Xavier de Boundji en pays Mbochi. Malgré la scission du Vicariat Apostolique du Congo, le diocèse de Fort-Rousset, jusqu'à 1950 faisait partie du Vicariat Apostolique de Brazzaville.

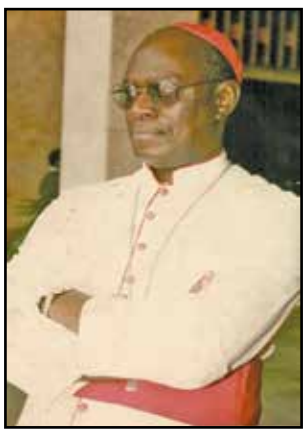

Mgr Ernest Kombo

Dans les années 50, l'urgence de la division du Vicariat Apostolique de Brazzaville s'imposant. La chrétienté souhaitait l'érection d'un diocèse pour la région du Nord pour des raisons pastorales. En novembre 1950, le Saint Siège érigea le diocèse de Fort-Rousset aujourd'hui Owando et comme premier évêque, Mgr Emile Verhille, d'origine française qui fut sacré en 1951 à l'Ille. Le 10 octobre 1965, le Saint-Siège nomme l'abbé Benoît Gassongo, curé des paroisses de Tsambitso et d'Oyo, et fait de lui évêque auxiliaire de Mgr Emile Verhille. Pour des raisons de santé, Mgr Emile Verhille rentre en France en 1968 et Mgr Benoît Gassongo prend les rênes du diocèse d'Owando, en qualité d'administrateur apostolique. Le 6 février 1970, Mgr Benoît Gassongo est remplacé par Mgr Georges Firmin Singha. Malgré son détachement de l'archidiocèse de Brazzaville, le diocèse d'Owando demeurait toujours grand et comprenait les régions administratives des Plateaux, de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala. Au fil des années, la nécessité de scinder le diocèse se faisait sentir pour plus d'efficacité pastorale. Dans la même dynamique, le diocèse de Ouesso est créé en 1983 et comprend les régions de la Sangha et de la Likouala, avec comme premier évêque, Mgr Hervé Itoua.

Un arbre a pris racine

De trois Vicariats Apostoliques: Vicariat de Brazzaville, Vicariat de Fort-Rousset et Vicariat de Pointe-Noire, le Congo compte aujourd'hui trois archidiocèses: Brazzaville, Pointe-Noire, Owando et six diocèses suffragants: Nkayi, Ouesso, Kinkala, Impfondo, Gamboma, Dolisie. Depuis le 30 mai 2020, l'Eglise du Congo a été érigée en trois provinces ecclésiastiques: Province ecclésiastique du centre qui comprend l'archidiocèse de Brazzaville avec les diocèses suffragants de Kinkala et Gamboma; Province ecclésiastique du Nord avec l'archidiocèse d'Owando et les diocèses suffragants de Ouesso et d'Impfondo; Province ecclésiastique du Sud-Ouest avec l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses suffragants de Nkayi et de Dolisie.

Mgr Hérvé Itoua

- Archidiocèse de Brazzaville: Erigé le 14 septembre 1955 avec pour premier évêque, Mgr Michel Bernard qui a passé le témoin à Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville. Il a été divisé le 3 octobre 1987 pour créer le diocèse de Kinkala. L'archidiocèse de Brazzaville qui comprend la commune de Brazzaville, les districts d'Ignié, de Goma tsé-tsé et de Ngabé dans le département du Pool, est administré par Mgr Anatole Milandou. Il est né le 18 novembre 1946, à Nsamouna, petit village situé près de Kinkala dans la région du Pool. Il est l'avant dernier d'une famille de huit enfants. Le 6 août 1983, il est nommé par le Pape Jean-Paul II, premier évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Brazzaville et deuxième de l'Eglise qui est au Congo. Il est ordonné évêque le 28 août de la même année ensemble avec Mgr Hervé Itoua, par le cardinal Roger Etchegaray, légat du Pape Jean-Paul II, au centenaire de l'évangélisation du Congo. Il est le 5ème archevêque métropolitain de Brazzaville, après NN.SS Michel Bernard, Théophile Mbemba, Emile Biayenda (premier cardinal du Congo) et Barthélémy Batantu. Le 3 octobre 1987, le Pape Jean-Paul II le nomme premier évêque résidentiel du nouveau diocèse de Kinkala, suite au démembrement de l'archidiocèse de Brazzaville. Son intronisation et sa prise de possession canonique a eu lieu le 27 décembre 1987 à Kinkala, par le cardinal Joseph Tomko, préfet de la Sacré Congrégation pour l'évangélisation des peuples. De 1997 à 2000, Mgr Anatole Milandou a assumé les fonctions de président de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et en même temps, il préside aux destinées de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Le 1er février 2001, il est nommé archevêque métropolitain de Brazzaville et sa prise de possession canonique a eu lieu le dimanche 1er avril 2001 à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. Depuis le 18 avril 2020, le Pape François a nommé Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, jusque-là évêque de Dolisie, comme archevêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession de Mgr Anatole Milandou.

Mgr Anatole Milandou

Depuis l'origine, l'archidiocèse de Brazzaville a connu 4 vicaires apostoliques: Prosper Philippe Augouard, Firmin Guichard, Paul Biéchy et Michel Bernard, tous de la Congrégation du Saint-Esprit.

Les archevêques qui se sont succédé:

Michel Bernard (1955-1964), Théophile Mbemba (1964-1971), Emile Biayenda, d'abord évêque coadjuteur avec droit de succession de Mgr Théophile Mbemba, (1971-1973) puis créer cardinal par le Pape Paul VI (1973-1977). Il est assassiné le 22 mars 1977; Barthélemy Batantu (1978- 2001). Depuis 2001, Mgr Anatole Milandou, et depuis mai 2020, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou jusque-là évêque de Dolisie, nommé archevêque coadjuteur avec droit de succession. La transition entre d'une part, la mort du cardinal Emile Biayenda et Mgr Barthélémy Batantu a été assurée par l'abbé Louis Badila, vicaire capitulaire (1977-1978) et entre d'autre part, NN.SS Barthélémy Batantu et Anatole Milandou par Marcel Miayoukou, administrateur diocésain (février-mars 2001).

- Diocèse de Pointe-Noire: 1890, érection du Vicariat Apostolique du Moyen-Congo. En 1947, démembrement de ce Vicariat et érection du Vicariat Apostolique de Loango. Le 14 septembre 1955 le Vicariat de Loango est érigé en diocèse de Pointe-Noire avec pour premier évêque, Jean-Baptiste Fauret qui a passé le témoin à Mgr Godefroy Emile Mpwati.

A son érection, le diocèse de

(Suite en page 9)

68e ANNIVERSAIRE DE LA SEMAINE AFRICAINE

Une messe pour commémorer l'événement

Fondée le 4 septembre 1952 par le père Jean Legall, prêtre missionnaire spiritain, La Semaine Africaine a totalisé 68 ans d'existence le 4 septembre 2020. Une messe a été célébrée, samedi 19 octobre 2020, à la Grotte mariale du Centre interdiocésain des œuvres (CIO) par Mgr Angel Miguel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire et président de la Commission épiscopale des moyens de Communication sociale.

Au cours de la messe

Ont concélébré cette messe, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, les abbés Brice Armand Ibombo et Lambert Kionga, respectivement, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC.

Parmi les participants à la messe, pouvaient se distinguer: Bernard Mackiza, directeur de La Semaine Africaine, dans les années 80, le personnel de La Semaine Africaine conduit par Albert Mianzoukouta, l'actuel directeur de publication du bihebdomadaire à l'honneur.

Albert Mianzoukouta

Au début de la messe, l'évêque célébrant a souligné l'importance de la communication dans le processus d'évangélisation qui consiste à annoncer la Bonne Nouvelle du salut jusqu'aux extrémités de la terre, notamment dans les zones périphériques.

C'est l'abbé Lambert Kionga qui a lu l'évangile selon saint Luc 8, 4-15.

Dans son homélie, le président de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale, décortiquant la parabole de l'évangile, a souligné: *«Un agriculteur comprend bien cette parabole, car sa vie dépend de ce qu'il sème. Jésus utilise cette image pour nous rappeler que ce que nous cultivons aura une influence bonne ou mauvaise. Tout dépendra de notre attitude intérieure. Aujourd'hui, la terre est exploitée à un point où on ne la respecte plus. Nous pouvons nous poser la question suivante: ma vie a-t-elle un but précis? Mes priorités sont-elles ordonnées? Ou bien est-ce que je vis au jour le jour? Et je deviens parfois victime des circonstances. Quelle terre sommes-nous quand nous entendons la Parole de Dieu?»*

Photo de famille à l'issue de la messe

L'archevêque de Pointe-Noire a ajouté: *«La Parole de Dieu se reçoit au détail. Chacun de ces détails doit trouver une place dans notre vie. La vie chrétienne est une adhésion à la Parole de Dieu. Dieu vient à nous avec sa Parole. Ouvrons notre cœur et permettons à la Parole de faire son œuvre en nous. Je ne suis pas journaliste, mais j'ai beaucoup travaillé avec les médias. Celui qui fait un article en Sports a autant de valeur que celui qui commente l'évangile. L'important est de savoir comment nous voulons servir l'homme. Nous semons, c'est notre affaire. Maintenant, les fruits que ça va donner, ça dépend de notre disponibilité intérieure.»*

Peu avant le chant d'action de grâces, l'abbé Brice Armand Ibombo a confié à Dieu l'œuvre de La Semaine Africaine et son personnel afin que le Seigneur continue de les soutenir pour qu'ils poursuivent la réalisation de ce travail avec enthousiasme, dévouement et abnégation.

Vers la fin de la messe, Albert Mianzoukouta s'exprimant au nom du bihebdomadaire à l'honneur, tout en remerciant le Seigneur et les participants à cette messe, a fait savoir: *«A vous tous qui êtes venus à cette messe, nous vous disons merci, parce que vous partagez la joie qui est la nôtre en célébrant 68 ans de vie. Ce sont 68 ans de vie, de joies, de souffrances, de peines et de douleurs. Des peines, des douleurs et des joies qui se prolongeront sans doute pour les prochaines 68 années. Beaucoup d'entre nous ne seront plus là. Mais nous espérons que La Semaine Africaine se maintienne et garde toujours ce statut de partenaire, de témoin de l'histoire du Congo et accompagne donc notre Eglise dans ses enseignements. Disons merci à ceux qui ont ouvert la voix : Bernard Mackiza est ici le témoin incontournable de cette abnégation, de ces privations multiples, de ces peines supportées. Ici, il y a un échantillon de ces jeunes talents qui, deux fois dans la semaine, produisent un journal qui a sa spécificité et qui entend la garder. Merci à Dieu, à vous tous qui nous accompagnez. Merci à la Conférence épiscopale du Congo. Comme l'a rappelé Mgr Urbain, La Semaine Africaine est un journal d'Eglise, oui, mais surtout une propriété de la Conférence épiscopale du Congo. Nous sommes heureux de l'accompagnement qui est fait. Nous sommes heureux de la disponibilité de Mgr Miguel, malgré les difficultés multiples qu'il a traversées.»*

S'exprimant en dernier, l'archevêque de Pointe-Noire a rendu grâce à Dieu qui lui a permis de présider la mémorable eucharistie des 68 ans de La Semaine Africaine.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Ils ont dit ...

Albert Mianzoukouta, directeur de publication de La Semaine Africaine (LSA): *«En vérité, les 68 ans, nous les avons accomplis, le 4 septembre 2020. Aujourd'hui, ici, il s'agit justement de réunir les amis autour d'un pot d'amitié et de consacrer cet anniversaire à Dieu, vu que nous sommes un journal d'Eglise. A titre personnel, LSA m'a beaucoup donné! C'est pour cela qu'à la fin de mon contrat à Radio Vatican, je me suis empressé de venir lui retourner ce que j'ai reçu. Nous n'avons plus beaucoup de vendeurs à la criée à la sortie des messes et surtout nous voudrions reconstituer l'équipe de nos correspondants. Nous ne trouvons pas de jeunes garçons et de jeunes filles qui voudraient se dédier à la correspondance journalistique.»*

Pierre Mboungou, agent de LSA : *«Je suis là depuis 1989. J'ai été accueilli par M. Bernard Mackiza et l'ancien secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), M. l'abbé François de Paul Moundanga Ibeni, paix à son âme. A cette époque, il n'y avait pas de problèmes. Maintenant, nous traversons des situations difficiles. Nous avons travaillé pendant la guerre jusqu'à déplacer le matériel. Je suis heureux d'être à La Semaine Africaine.»*

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Un groupe de réflexion interdisciplinaire pour l'intelligentsia au Congo

Née de l'initiative de l'abbé Stève Gaston Bobongaud, philosophe, maître de conférences à l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) à Yaoundé, au Cameroun, le Groupe interdisciplinaire de recherches sur l'Eglise et la société (GIRES) prend de plus en plus corps dans le quotidien des Congolais. Au plan local comme au niveau de la diaspora, la structure s'emploie à rassembler les membres, à se formaliser et à croître dans l'atteinte de ses objectifs. Lieu de rencontres, de ressourcement et de partage d'expériences des intellectuels, ce groupe de recherche a l'ambition de devenir un véritable laboratoire social pour l'Eglise au Congo.

Pendant la rencontre

Dans l'optique de son opérationnalisation, la coordination nationale du GIRES s'est réunie vendredi 11 septembre 2020 au siège de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) à Brazzaville. Sous la direction de son géniteur, la rencontre du groupe a planché sur des thématiques portant sur les rappels historiques: origine et évolution; impact du forum universitaire sur whatsapp; écho des rencontres précédentes et de l'Assemblée générale; critiques et limites; alternatives et propositions.

En termes de résolutions, projets et orientations, les membres de la coordination nationale du GIRES ont passé au peigne fin les projets en cours sur le plan de la recherche, axés notamment sur la deuxième revue du groupe qui sont des collections scientifiques parues chez Genering et L'Harmattan; le projet du site internet du GIRES devant héberger les groupes de recherche, l'année heuristique 2020-2021, les publications et collaborations scientifiques, les colloques.

Né de la volonté de travailler ensemble et en équipe, le GIRES est le résultat du condensé des acquis de la Société catholique de philosophie du Congo (SOCAPHIC) devenue par la suite Société chrétienne de philosophie du Congo (SOCHREPHIC) créée elle aussi par l'abbé Bobongaud. Il n'est pas un mouvement d'apostolat, ni un groupe de spiritualité quelconque. Ne relevant pas directement de l'organigramme de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la structure travaille en étroite collaboration avec cette institution, qui s'apprête à l'héberger. En effet, le GIRES pourrait bénéficier d'un siège physique au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, siège de la CEC.

Quant à son siège heuristique, le GIRES l'a prévu dans la capitale économique Pointe-Noire, où seront localisés son centre de recherches, sa bibliothèque et d'autres services. C'est dans cette ville que sera implantée l'Université catholique du Congo, projet dans lequel le GIRES s'implique. Sa coordination internationale a pris de l'envol depuis sa mise en place et agit de façon opérationnelle dans le cadre des rencontres des membres.

Comme toute structure qui se veut pérenne et efficiente, le GIRES dispose d'un cadre juridique constitué des statuts et règlement intérieur. Sa vision est de produire la recherche durable ensemble. Enraciné dans la doctrine sociale de l'Eglise, le GIRES regroupe des intellectuels de tous bords ou domaines de compétences. Il est aussi ouvert à ceux d'autres horizons et pays, chrétiens catholiques ou non à travers son forum universitaire qui promeut des initiatives concrètes en matière de publications.

Aristide Ghislain NGOUMA

(Suite de la page 8)

Pointe-Noire s'étendait sur environ 100 Km² et regroupait les régions administratives du Kouilou, Niari, Bouenza et Lekoumou. Il fut démembré en 1983 et érigé le diocèse de Nkayi avec pour régions administratives la Bouenza, le Niari et la Lekoumou. Le 31 mars 2011, suite à la déposition de Mgr Jean-Claude Makaya Loemba, le Pape Benoît XVI nommait le père Miguel Angel Olaverri Arroniz de la Congrégation des salésiens de Don Bosco, administrateur apostolique *«Sede vacante et adnutum sanctae sedis»* du diocèse de Pointe-Noire, charge qu'il a occupée de 2011 à 2013, puis évêque le 22 février 2013. Il est sacré évêque le 28 avril de la même année à Pointe-Noire. Le 30 mai 2020, le diocèse de Pointe-Noire a été érigé en archidiocèse et regroupant les départements administratifs de Pointe-Noire et du Kouilou. Par la même occasion, le Saint-Père a érigé la province ecclésiastique du Sud-Ouest, avec les diocèses suffragants de Nkayi et de Dolisie. Depuis le 23 août 2020, Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz est archevêque de Pointe-Noire.

Le nouvel archevêque de Pointe-Noire est né le 9 mai 1948 à Pampiona en Espagne. Il est le deuxième d'une famille de trois enfants (deux garçons et une fille). Il a fait sa profession religieuse dans la Congrégation des salésiens de Don Bosco depuis 46 ans. Profession perpétuelle le 21 juin 1973 à Barcelone. Il est ordonné prêtre le 5 juin 1976 à Barcelone. En 1977, il arrive au Congo et devient professeur d'Espagnol et des lettres au Lycée Technique du 1er mai et au Lycée Pierre Savorgnan De Brazza comme fonctionnaire de l'Etat congolais. De 1977 à 1993, il exerce sa mission pastorale à la paroisse Saint Charles Lwanga de Makélékélé et au foyer Abraham, puis à la Cité Don Bosco à Massengo.

Les évêques qui se sont succédé

NN.SS. Jean-Baptiste Fauret (1955-1975), Godefroy Emile Mpwati (1975-1986), Ernest Kombo (1986-1988), Georges Firmin Singha (1988-1994), Bernard Nsayi (1994-1995), Jean-Claude Makaya Loemba (1995-2011), Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz (2013-2020).

Pascal BIOZI KIMINOU

(A suivre)

ELECTRICITE

La société E²C dotée de vingt nouveaux postes de transformation électrique

Un véritable ballon d'oxygène! C'est le moins qu'on puisse dire de la dotation de vingt nouveaux postes de transformation électrique moyenne tension (MT), basse tension (BT) et réseaux basse tension associés reçue par la société Energie électrique du Congo (E²C). La cérémonie marquant le transfert des responsabilités et la mise en service officielle de ces équipements a eu lieu le vendredi 18 septembre dernier, devant le poste de transformation électrique du Centre de santé intégré (CSI) de Ouenzé, le 5e arrondissement de Brazzaville. C'était sous les auspices de Yanick Lionel Nkodia et Frédérick Manienze, respectivement directeurs de cabinets du ministre de l'Energie et de l'hydraulique, et du ministre de l'Equipement et de l'entretien routier. En présence, entre autres, de Patrice Rakotoniaina, chargé du Projet eau, électricité et développement urbain (PEEDU) à la Banque Mondiale, Maurice Bouesso, coordonnateur de ce projet, et de Jean-Bruno Danga Adou, directeur général d'E²C.

Yanick Lionel Nkodia coupant le ruban symbolique

D'un coût global de 3 milliards de F.CFA, cofinancée par le Gouvernement congolais et la Banque Mondiale, par le truchement du Programme eau, électricité et développement urbain (PEEDU), la construction de ces équipements a été réalisée par le groupement MBTP/CELEC/Entourage Electricité. Le maître d'ouvrage étant le ministère de l'Energie et de l'hydraulique, le maître d'ouvrage délégué le PEEDU, et la mission de contrôle le groupement GEMACOR/DMI Consultant.

Pour Marcel Ganongo, l'administrateur-maire de Ouenzé, la remise officielle de ces équipements est un précieux cadeau que le Gouvernement fait aux populations de cet arrondissement.

«La construction de 20 nouveaux postes constitue une des réponses, notamment face à la problématique liée au constat des transformateurs saturés, des réseaux basse tension surchargés, des longueurs excessives desservies par les départs basse tension des postes, entraînant des chutes de tension élevées. De manière générale, ces 20 nouveaux postes participent à la réponse face à la forte pression constante subie par l'ensemble du réseau et des postes de transformation électrique», a, pour sa part, affirmé Maurice Bouesso. Et d'ajouter: *«Le projet de construction de 20 nouveaux postes à Brazzaville vise donc: l'augmentation du nombre de postes de transformation par la garantie de la puissance nécessaire et l'amélioration de la qualité de l'énergie électrique distribuée aux consommateurs, l'extension du réseau basse tension pour assurer la desserte des zones non desservies en électricité, le raccordement des nouveaux clients et l'augmentation du chiffre d'affaires de la société E²C, l'éclairage public autour des nouveaux postes.»*

Le projet de construction des 20 nouveaux postes de transformation moyenne tension/basse tension à Brazzaville a permis la construction de 20 nouveaux bâtiments en structure maçonnée de 5m sur 5m, à l'exception des postes de Mafouta2 et Zone proche de Djiri qui font respectivement 6m sur 4m et 7m sur 5 m, la fourniture et le montage des équipements et accessoires moyenne tension et basse tension constitués de: un transformateur MT/BT 630 KVA mono tension 20 kilovolts pour 15 nouveaux postes; un transformateur MT/BT 630 KVA bitension 20 kilovolts et 6,6 kilovolts pour 5 nouveaux postes actuellement alimentés par le centre d'émission du poste source Djoué; une cellule de protection transformateur (QM); deux cellules interrupteur réseau (IM) de raccordement en coupure d'artère au réseau ; un détecteur de défauts MT; un disjoncteur compact BT 1250 A; un tableau urbain réduit (TUR) équipé de fusibles de 400A; et un coffret de commande pour l'éclairage public autour du poste.

A cela, il faut ajouter la fourniture et l'installation de 4 cellules interrupteur réseau (IM) supplémentaires dans les postes de raccordement en antenne au réseau, la fourniture et la pose de 13.965ml de câble souterrain MT pour le raccordement de 15 nouveaux postes au réseau existant 20KV et de 4 nouveaux postes au réseau 6.6KV, la fourniture et la pose d'une liaison aéro-souterraine MT 6.6KV pour le raccordement d'un nouveau poste au réseau aérien existant 6.6KV, le déploiement de 39.909ml de réseau basse tension pour permettre de reconfigurer le réseau existant avec possibilité des reprises et améliorer l'accès à une électricité de qualité.

2496 poteaux bois et 486 poteaux métalliques ont été mis en œuvre avec 500 luminaires fixés.

Ces 20 nouveaux postes viennent décongestionner 31 postes existants et leur impact porte sur environ 60 000 habitants.

Selon Jean-Bruno Danga Adou, ces infrastructures permettront d'améliorer la desserte électrique dans les quartiers, de renforcer les réseaux existants, et mettre fin au phénomène de délestages. Mais à cela, il faut ajouter l'opération pose compteurs enclenchée par E²C.

«C'est une joie de réaliser de telles infrastructures qui constituent un grand ballon d'oxygène pour les bénéficiaires, donc E²C. C'est l'occasion de remercier le Gouvernement qui ne cesse d'accompagner des entreprises locales dans la mise en œuvre de tels projets de grande envergure. Le groupement MBTP/CELEC/Entourage Electricité possède l'expertise nécessaire pour réaliser ce genre de travaux et même au-delà. D'où le satisfecit d'E²C, le bénéficiaire du projet», a commenté Venant Bollo-Zorro, conducteur de travaux génie électrique pour le groupement MBTP/CELEC/Entourage Electricité.

Les 20 nouveaux postes sont: PK Mfilou, Ngangouoni, Eglise catholique de Moussosso, Makengo, Mahoukou, Eglise catholique Saint Ambroise de Mayanga, SNDE Mayanga, Ecole Moussa Eta, CSI Ebina, Ngamakosso II, Itoua 2, Tsiémé Mpangala, Domaine 2, SNDE Potabloc, Mafouta 2, Académie 3, Manianga-Djiri, Sœurs missionnaires, Zone proche Djiri, Station de Kintélé.

Sévérine EGNIMBA

ETUDE DE MAITRE SERGE NIATI-TSATY
NOTAIRE
Tél.: 05 549 29 00/06 444 52 48
E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise au 62, Avenue de Energie, en face de l'Aéroport Agostino-Neto, Pointe- Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KOUILOU
En sigle «SCI KOUILOU»

Au capital de: 440.617.581 F. CFA
Siège social: Immeuble GETMA CONGO, Route du Port, Pointe-Noire
RCCM CG/PNR/13 D 59, REPUBLIQUE DU CONGO

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Suivant procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé établi le 30 juillet 2020, déposé au rang des minutes de Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, le 28 Août 2020, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire Centre le 14 Septembre 2020, sous le Folio 173/11 N°4761; les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KOUILOU, en sigle «SCI KOUILOU», ont procédé à la nomination d'un nouveau gérant.

La société a désormais pour Gérant:
- Madame HENTZEN Jessica.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro 13 D 59, le 14 Septembre 2020.

Pour annonce,
Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire.

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité*Travail*Progrès *

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC UNITE DE COORDINATION DU PROJET

ACQUISITION DU MATERIELINFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE, DES EQUIPEMENTS DE CABLAGE RESEAUX ET INSTALLATION AU PROFIT DU MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Appel d'offres International N° :
01/MPSIRTACMM/PRISP/AON/F/2020

ADDENDUM N°1

I. Le présent additif apporte des modifications au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sur les dispositions relatives à la remise des offres et ouverture des plis, ainsi que sur les données particulières du lot 2 : Câblage réseaux du ministère en charge du ministère de la fonction publique.

a. Modification des clauses IS 1.1 relatives au lot 2 : câblage réseaux au ministère en charge de la fonction publique ;

b.Modification des clauses IS 22. 1 et 25.1 relatives à la remise et à l'ouverture des offres aux fins de reporter la date limite de remise des offres ;

Désignation	Au lieu de :	Considérer :
IS 1.1- nombre et numéro d'identification des	Lot 2 : Câblage réseaux - 4 Routeur Cisco - 9 Commutateur manageable (switch) - 12 Commutateur non manageable - 12 Point d'accès Sans fil - 20 Adaptateur Sans fil - 2 Serveur de Stockage de données (NAS) - 3 Serveur - 250 Prise réseau - 6 400 m de Câble réseau - 500 Goulottes - 6 Rack - 4 Antenne BLK - 6 Baies de brassage - 1 000 Connecteurs réseau - 1000 Boites d'attache	Lot 2 : Câblage réseaux est modifié
IS 22.1 et 25.1 - Remise des offres et ouverture des plis	Aux fins de remise des offres, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : Attention : Monsieur le Coordonnateur du Projet des Réformes du Secteur Public (PRISP) Adresse : 03 rue du tourisme quartier clairon derrière école REMO arrondissement 3 Poto-Poto Ville : Brazzaville Pays : République du Congo La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 30 septembre 2020 Heure : 14 heures, heure de Brazzaville Le soumissionnaire n'aura pas l'option de soumettre son offre par voie électronique. L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Adresse : 03 rue du tourisme quartier clairon derrière école REMO arrondissement 3 Poto-Poto Ville : Brazzaville Pays : République du Congo La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 30 septembre 2020 Heure : 14 heures 30 minutes, heure de Brazzaville	La date et heure limites de remise des offres sont reportées au : Date : 30 octobre 2020 Heure : 14 heures, heure de Brazzaville L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Adresse : 03 rue du tourisme quartier clairon derrière école REMO arrondissement 3 Poto-Poto Ville : Brazzaville Pays : République du Congo La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 30 octobre 2020 Heure : 14 heures 30 minutes , heure de Brazzaville

II-Les autres informations dans le dossier d'appel d'offre restent inchangées.
Fait à Brazzaville, le 17 septembre 2020
Le Coordonnateur,

Jean Noël NGOULOU

Annexe à l'addendum

Modèle de garantie d'offre
(Déclaration de garantie de l'offre)

[Le Soumissionnaire remplit ce formulaire de garantie d'offre conformément aux indications entre crochets]
Date : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]
Avis d'appel d'offres No. : [insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]
Variante No. : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]
A l'attention de [insérer nom complet de l'Acheteur]
Nous, soussignés, déclarons que :
Nous reconnaissons que les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre.
Nous acceptons que nous ferons l'objet d'une suspension du droit de participer à tout appel d'offres ou de propositions en vue d'obtenir un marché de la part de l'Acheteur pour une période de [insérer nombre de mois ou d'années] commençant le [insérer date], si nous n'exécutons pas une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de l'Offre, à savoir :
(a)si nous retirons l'Offre pendant la période de validité que nous avons spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
(b) si nous étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité, nous (i) ne signons pas le Marché ; ou (ii) ne fournissons pas la garantie de bonne exécution, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.
La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre Offre.
Nom du Soumissionnaire * [insérer le nom complet de la personne signataire de la déclaration de garantie de l'offre]
Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du Soumissionnaire** [indiquer la capacité du signataire]

Titre du signataire : _____
Signature [insérer la signature]
_____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Soumissionnaire]
En date du _____
_____ jour de _____
[Insérer la date de signature]

'* Au cas où l'offre est soumise par un groupement, indiquez le nom du groupement en tant que soumissionnaire.
'** La personne signataire de l'offre doit avoir reçu les pouvoirs notarisés du soumissionnaire et ceux-ci doivent être attachés à la soumission. [Note : Dans le cas d'un grupement, la déclaration de garantie de l'offre doit être établie au nom de tous les membes du groupement qui soumettent l'offre.

COVID-19

La B.A.D. mobilise 27 millions de dollars pour la riposte africaine face à la pandémie

Le conseil d'administration de la Banque africaine de développement (B.A.D.) vient d'approuver une subvention de 27,33 millions de dollars américains pour l'Union africaine (UA) qui cherche à mobiliser les efforts au niveau continental pour enrayer la pandémie de la COVID-19.

Cette approbation fait suite à une réunion du Bureau élargi de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement avec le secteur privé africain, tenue le 22 avril dernier et présidée par Cyril Ramaphosa, président de l'Afrique du Sud et président de l'U.A, au cours de laquelle le président de la Banque, Akinwumi Adesina, s'est engagé à soutenir fermement l'Initiative de riposte à la COVID-19 de l'U.A.

La réunion du Bureau de l'U.A. a été l'occasion de lancer un appel à contribution au Fonds de riposte COVID-19 de l'Union africaine, institué en mars 2020 par Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA.

«Avec cette enveloppe de financement, nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une réponse africaine coordonnée face à la pandémie de COVID-19, a affirmé le président Adesina. De façon plus importante encore, nous envoyons un signal fort pour dire que grâce à une action collective, l'Afrique est en mesure de contenir la pandémie qui met à rude épreuve ses systèmes de santé et provoque des impacts socioéconomiques sans précédent à l'échelle continentale.»

Le financement de la Banque aidera les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Afrique) à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des 37 pays éligibles au Fonds africain de développement (FAD), en particulier les États en transition, pour lutter contre la pandémie et en atténuer les impacts. Le FAD est le guichet de prêt à taux concessionnel de la Banque.

Prélevées sur l'enveloppe des opérations régionales de biens publics régionaux du FAD et la Facilité de soutien à la transition, ces deux subventions permettront d'appuyer la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte du CDC Afrique à la pandémie de COVID-19. Elles renforceront la surveillance à divers points d'entrée dans les pays africains (par air, mer et terre), approfondiront les compétences infrarégionales et nationales en vigilance épidémiologique, et assureront la disponibilité de tests de dépistage et d'équipements de protection individuelle pour les effectifs déployés dans les zones sensibles et travaillant en première ligne. L'opération facilitera par ailleurs la collecte de données ventilées par sexe et la mise à disposition de personnels formés auprès du centre des opérations d'urgence du CDC Afrique.

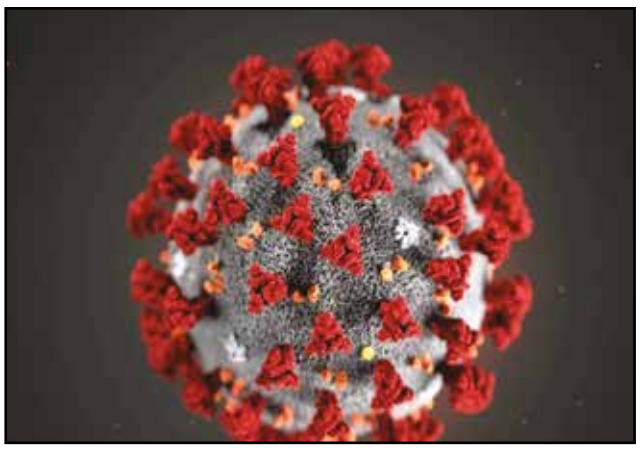

La capacité à dépister la COVID-19 en Afrique reste faible

Seuls deux laboratoires de référence, au Sénégal et en Afrique du Sud, étaient habilités à effectuer des tests COVID-19 sur le continent en février dernier. Les CDC Afrique, en collaboration avec les Gouvernements, l'Organisation mondiale de la santé, et plusieurs partenaires du développement et instituts de santé publique, ont réussi à augmenter le nombre de ces laboratoires. Ils sont actuellement habilités dans 44 pays. Mais en dépit de ces progrès, la capacité de dépistage de l'Afrique reste faible, les 37 pays éligibles au FAD ne couvrant que 40 % des tests COVID-19 réalisés à ce jour.

Pour Mme Wambui Gichuri, la chargée de l'agriculture et du développement social et humain de la Banque, *«Notre action aujourd'hui et notre soutien à l'Union africaine interviennent de manière opportune et cruciale pour permettre à l'Afrique de rechercher des solutions qui renforceront sa résilience face à cette pandémie et à toute crise sanitaire à l'avenir.»*

Ce financement vient compléter celui déjà apporté à diverses opérations nationales et infrarégionales et financées par la B.A.D. dans le cadre de son mécanisme de réponse rapide à la COVID-19, destiné à aider les pays à endiguer la pandémie et à en atténuer les effets.

Viclaire MALONGA

SANTE

La hanche drépanocytaire, une complication redoutable

La drépanocytose ou anémie à hématies falciformes est une maladie héréditaire plus fréquente dans la population de race noire. Elle est due à la présence dans les globules rouges d'une hémoglobine de structure anormale. A l'instar d'autres maladies, elle présente plusieurs complications, parmi lesquelles la hanche drépanocytaire. Celle-ci, objet d'une thématique, a été au cœur des deuxièmes Journées congolaises du réseau de recherche clinique sur la drépanocytose en octobre 2019.

Pour le Pr Alexis Elira Dokekias, chef de service hématologie au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU), *«la hanche drépanocytaire se manifeste différemment chez les malades. Par exemple, chez ceux qui ont la forme totale de la maladie, certains ne marchent pas bien parce qu'ils sont handicapés, d'autres boitillent, c'est invalidant, c'est ennuyeux. C'est une complication redoutable, elle est imprévisible. Parfois malgré les précautions prises, ce mal peut surgir subitement»*, a-t-il déclaré.

Le dépistage précoce est un élément capital dans la prise en charge efficace de toute maladie. *«Cette complication est bien traitée lorsqu'on la dépiste tôt, mais lorsqu'on ne sait pas, on tâtonne, on recourt aux prothèses. On va commencer à changer les prothèses de hanche, or l'os drépanocytaire est un os qui est déformé. Si vous mettez la prothèse trop tôt elle peut se casser, il faut donc réfléchir. Nous avons des problèmes avec les patients parce que leur prise en charge chirurgicale, pour l'instant, est mauvaise, pas parce que les médecins sont incompétents. Nous avons le Pr Moyikoua qui a fait orthopédie ainsi que des jeunes qui en ont faite. Mais ce qui manque c'est le plateau opératoire».*

Le Centre de la drépanocytose n'a pas de bloc opératoire, a poursuivi le Pr Elira. Les blocs sont dans les hôpitaux. *«C'est pour cette raison que nous nous sommes réunis avec les collègues des hôpitaux pour voir ce qu'ils doivent renforcer dans leur plateau opératoire afin que les enfants malades bénéficient précocement de la prise en charge, c'est-à-dire procéder à une opération qu'on appelle ''Forage'' pour empêcher d'aller vers la destruction qui fera que l'enfant puisse boitiller. Pour y aboutir, les conditions suffisent. Nous avons les ressources humaines, ce qui nous manque c'est le matériel»*, a-t-il souligné.

Pr Alexis Elira Dokékias

Dans les livres consultés, il ressort que cette complication intervient entre 13 et 15 ans. Mais, la réalité a démontré qu'il y a aussi parmi les patients dépistés des enfants de 8 ans atteints de cette anomalie. *«Ceux qui ont écrit des livres sont partis d'un constat réel. Mais, lorsqu'on fait un dépistage systématique, on est capable de dépister cela avant 13 ou 15 ans».*

Le Pr Elira a appelé par ailleurs les parents à appuyer le corps médical dans la prise en charge des enfants. *«Lorsque nous recevons un patient, le plus important c'est l'éducation thérapeutique. Pourquoi? Parce que dans toutes maladies chroniques, il faut une éducation thérapeutique personnalisée. Lorsque nous recevons un parent, nous consacrons les ¾ à l'éducation et ¼ à l'examen parce que si le parent ou l'enfant n'a pas compris la maladie et les règles de suivi, c'est l'échec»*, a-t-il dit.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

RESTAURATION

Dieuveil Malonga, un chef cuisinier congolais au Rwanda

De nationalité congolaise et 28 ans d'âge, Dieuveil Malonga est un jeune chef cuisinier établi à Kigali, au Rwanda. Il y a ouvert un restaurant gastronomique, dénommé *''Le Meza Malonga''* et y fait des émules. Un travail louable, selon les témoignages. Ambitieux, il envisage d'implémenter l'expérience dans différentes capitales africaines.

Dieuveil Malonga

L'homme, son parcours

Issu d'une famille de deux enfants, Dieuveil Malonga est né en 1991 à Linzolo, localité située à une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest de Brazzaville. A trois ans, il est orphelin de mère. Celle-ci meurt dans un accident. A six ans, il est perd son père pendant la guerre qu'a connue le Congo. A 9 ans, avec sa sœur, ils sont pris en charge par leur grand-mère. C'est dans la cuisine de cette dernière qu'il apprend le respect des traditions et l'amour des fourneaux. A 16 ans, il est adopté par Vokert Bahnberg, un pasteur évangélique vivant à Warstein, en Allemagne. L'adolescent fréquente une école où il remporte neuf concours de cuisine. Il intègre ensuite la très réputée école Adolph-Kolping-Berufskolleg de Münster d'où il sort avec un diplômé en 2012, avant d'exceller dans quelques restaurants étoilés d'Allemagne, comme les prestigieux Schote (Essen), La Vie (Osnabruck) et Aqua (Wolfsburg). En quête de nouveaux parfums et épices, il s'installe au bord de la Méditerranée, à l'hôtel Intercontinental de Marseille.

A 21 ans, il participe à l'édition 2014 de *''Top Chef''*, émission culinaire de la chaîne MS regardée par des millions de téléspectateurs. Bien que le Congolais ne dépasse pas les premières épreuves, il se fait un nom dans les hautes sphères de la gastronomie. Au repas de vernissage de l'expression *''Beauté Congo''* de la Fondation Cartier, comme à la Fashion Week de Paris, il sublime dans les saveurs qu'il présente l'igname et les feuilles de manioc et manie le chocolat indigène et le fonio en des mélanges osés.

Pourquoi le Rwanda?

Au début, affirme le cuisinier professionnel, *«personne ne m'a soutenu dans ce projet. Tout le monde, mes amis et même mon banquier me demandaient ce que j'allais faire là-bas»*, confesse-t-il. Pour que son entreprise soit une réussite dans ce pays des mille collines, Dieuveil Malonga mise sur la politique volontariste du Gouvernement de Paul Kagamé, de faire du Rwanda une destination de tourisme de luxe et de Kigali un hub de conférences. Même si depuis quelques mois, le tourisme rwandais est au point mort, pour cause de Coronavirus; il assure afficher complet tous les soirs. La recette: lui et son équipe se sont donné pour mission de mettre en valeur les produits du terroir rwandais. Tous les produits frais servis à tables viennent, en effet, d'une ferme, près de Kigali ou de petits producteurs basés dans les districts de Musanze (Nord-Ouest). C'est là, au bord des *''lacs jumeaux''*, dans l'ombre de l'imposant massif des Virunga, que le Congolais se rend deux fois par mois, avec cinq jeunes cuisiniers rwandais qu'il est en train de former.

Dieuveil Malonga voudrait faire de certaines saveurs exclues de la scène gastronomique des incontournables, c'est-à-dire un résultat issu d'un savant métissage entre les rigoureuses techniques des gastronomies allemande et française. Il précise qu'il fait de l'afro-fusion pour tordre le coup à la mauvaise presse dont jouit la cuisine africaine. Une technique culinaire qui est un pont entre plusieurs pays et qui permet à chaque Africain de se reconnaître dans ses assiettes.

Le cuisinier congolais compte bien attirer la lumière sur les futurs ambassadeurs de l'Afrique du goût, avec sa plateforme *Chef in Africa.*

Alain-Patrick MASSAMBA

Parcelle à vendre

20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou.

Contact: 06 504 41 72

«Jalons d'une politique sociale» par Emilienne Raoul

Madame Emilienne Raoul a, 14 ans durant, siégé au Gouvernement. Et dans un livre entretien, ''Jalons d'une politique sociale'', publié chez L'Harmattan (2020), elle fait le bilan de son travail et esquisse une vision, voire un programme. Le questionnaire est conduit par un professeur d'économie, qui fût par ailleurs Directeur de l'Agence française de développement (AFD), au Congo Stéphane Madaule ; qui l'a convaincue de livrer sa riche expérience à la tête d'un département, dont l'intitulé kilométrique, Ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille avait de quoi donner le tournis !

Par Lecas ATONDI-MONMONDJO

Dans le présent ouvrage, Mme Raoul privilégie l'action sociale, parce que fort de deux atouts découlant de sa formation: Assistante sociale, enseignant chercheur à l'université Marien Ngouabi. Elle relève ses succès, ses frustrations et ses échecs. Au demeurant, elle circonscrit le domaine social et pose les premiers jalons, éclairant la voie des décideurs de la lutte contre la pauvreté et la précarité et la protection sociale. Elle retrace l'histoire des affaires sociales, depuis l'époque coloniale jusqu'au moment elle en a pris les rênes.

Sa famille et son éducation

Cette partie du livre traite de sa biographie et des ces origines ; elle éclaire son action. La personnalité de ses parents l'a marinée dans la rigueur, la modestie et la charité. Son père Pierre Matingou vient d'Hamon (Madzia). Il est transporteur, exploitant forestier, menuisier. Il a essaimé des boutiques dans les gares du CFCO et gros villages, parcourant la Bouenza et le Pool. Il construit des ponts et ouvre des routes pour accéder aux producteurs de manioc, fruits, bananes, noix de palme, tabac qu'il vend dans les grands marchés comme ceux de Brazzaville. Il débite le bois et sa menuiserie moderne le transforme en biens de toutes sortes. Des ouvriers par dizaines y travaillent, tout comme des apprentis venant de tous les horizons. Les noix de palme sont transformées en huile qui elle-même est transformée en partie en savon. Le tabac est livré à l'usine SEITA qui fabrique des cigarettes. Pierre Matingou est à la fois industrieux et industriel. L'administration coloniale lui passe des commandes de mobiliers dispatchés dans les différents centres administratifs où des fonctionnaires coloniaux parfois travaillent dans l'inconfort. Pierre Matingou est doublé de la qualité d'opérateur culturel. Il a, en effet, ouvert un cinéma à Poto-Poto (Star) et aussi un bar-dancing ''Congo-Zoba'', faisant la fierté de ses compatriotes congolais. Ils ne sont pas légion des entrepreneurs de la trempe de Pierre Matingou sous cette période coloniale à Brazzaville. On l'appelle Monsieur comme on le fait quand on salue un Européen.

La rencontre

C'est le souci de décorer sa nouvelle maison de Poto-Poto qui le conduit à prendre langue avec une célèbre couturière de la place Mademoiselle Joséphine DENNET, une métisse arrivée de Pointe-Noire, fort sollicitée par des européennes qu'elle habille, tout comme les métisses et les dames des noirs évolués.

Pierre Matingou la charge de rendre sa maison belle. Elle doit installer des rideaux, habiller les meubles, bref rendre cet espace habitable et agréable à vivre. Cette transaction d'abord commerciale finit par un contrat de mariage et Joséphine devient Mme Matingou.

Joséphine est née d'un père britannique, Richard Edward Dennet.

Quand ce dernier voulut prendre épouse, on lui conseilla de chercher du côté du Cabinda, dans un village réputé héberger les plus belles femmes métisses. C'est ainsi qu'il se maria avec une belle et jeune métisse cabindaise. Richard Edward est négociant, travaillant dans une firme pour le compte de Halton Cookson. Il est installé à Loango avant de prendre à pied à Pointe-Noire après la construction du port.

Cet homme eut beaucoup d'enfants. L'un de ses fils, André entreprit des études d'agronomie à Londres et fut embauché à la sucrerie SIAN (Jacob). L'une de ses filles fit son entrée en religion chez les Sœurs de Cluny de Landana. Joséphine fréquenta aussi une institution catholique à Landana, chargée de former les filles et les préparer à devenir des épouses modernes.

Métrisant les arts ménagers, ces filles reçoivent également une bonne instruction générale. Richard Edward DENNET eut une autre corde à son arc, il fut ethnologue et consacra ses recherches sur les populations Vili que l'on peut consulter en ligne de nos jours.

Emilienne est née à Poto-Poto de Pierre et de Joséphine Matingou. Elle séjourne à Hamon pendant les vacances scolaires. Sa mère l'a inscrite à l'école de la Plaine. Y sont inscrits les enfants européens, les métis et les enfants des évolués africains. Emilienne dans son texte souligne qu'elle ne s'y sentit pas à l'aise. Voilà que lors des vacances à Hamon, les Sœurs religieuses de Cluny de passage la découvre et lui font la proposition de l'accueillir dans leur établissement : l'école Javouhey. Elle est surprise et enthousiaste, car l'école Javouhey est une institution de prestige en Afrique francophone. Mme Joséphine boude cette proposition. Initialement orphelinat destinée à abriter des filles métisses nées du commerce des européens avec des congolaises ou des africaines, l'établissement qui accueille Emilienne comme pensionnaire, reçoit plus de filles venant des autres territoires et de l'hinterland.

Les études mènent jusqu'en classe de troisième et au BEPC. On y forge aussi des chrétiennes, imbriquées dans les mouvements chrétiens : guidisme, scoutisme, cœurs et âmes vaillantes. Emilienne s'y adonne complètement, fait ses promesses et monte en grade. Cela forme le caractère et l'esprit d'initiative. Auprès de sa mère à la maison, elle est initiée à moult activités et par ailleurs elle coud ses propres robes et jupes. A Hamon, à force de voir travailler les ouvriers, elle apprend à faire des choses simples, à preuve elle se construit un petit siège en bois.

La couverture du livre

Un briefing organisé à Javouhey pour aider les filles à faire le choix de leur future profession séduit Emilienne qui opte pour la formation des assistantes sociales. Et la Fondation de l'Enseignement Supérieur d'Afrique Centrale offre des possibilités d'étudier. Au demeurant, le Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville dispense des enseignements de premier cycle universitaire (école de droit, école de lettres et école des sciences). En sus, le CESB gère une structure de formation médicosociale: assistance sociale, sage-femme et infirmier d'état. Les diplômes de cette filière ont la même équivalence que les diplômes français. Emilienne en sort assistante sociale en 1966.

Emilienne Raoul, transbahutée çà et là

Elle est affectée au service scolaire à Moukoudzi Ngouaka. On y fait le suivi scolaire des enfants au faible rendement. De surcroit, on mesure la taille des enfants, le poids et les enfants sont soumis à des contrôles médicaux.

A la fin de l'année, Emilienne Raoul dresse un rapport à l'intention de la hiérarchie, pour souligner l'inadéquation entre sa formation et ses occupations. En conséquence, elle reçoit une mutation au tribunal de grande instance de Brazzaville spécialement auprès des juges des enfants. On se préoccupe des procédures de divorce et plus spécifiquement du sort des enfants. Ici les activités d'Emilienne Raoul s'étendent aussi à la maison d'arrêt et elle s'occupe des conditions d'enfermement des femmes enceintes et de celles qui allaitent. Quand la directrice des affaires sociales rentre de Cuba avec des idées neuves, elle ouvre un cercle d'enfants à Makélékélé, dont elle confie la direction à Mme Raoul. Il y a une pouponnière, une garderie et une école maternelle. Le succès de ce centre logé dans un vieux bâtiment réhabilité est grand et l'on songe à construire un espace plus grand. Alors fut construit le centre de Moungali 3, quartier résidentiel. C'est un centre dit modèle qu'on montre aux étrangers visitant le Congo. On y a affecté des auxiliaires puéricultrices et l'exigence de former ces personnels est une urgence en psychologie, en comptabilité etc. Peu après Emilienne quitte ce centre pour encadrer comme monitrice les assistantes sociales de Joseph Loukabou. En fait, elle tourne en rond transbahutée çà et là.

Les affaires sociales, un fourre-tout

Les affaires sociales au Congo sont héritées des pratiques de la colonisation et les archives le renseignent bien. Ce service créé près du Haut-commissaire de l'Afrique équatoriale française en 1946 est appelé à gérer les problèmes de maladies et rapatriement des fonctionnaires coloniaux. Plus tard, il s'oriente vers d'autres centres d'intérêts comme la santé, celle des métis, l'enseignement ménager pour les femmes africaines et le jardin d'enfants pour les européens. On y ajoute l'installation des bibliothèques et l'animation du cinéma éducatif. On offre aux affaires sociales la gestion des maladies essentiellement transmissibles en sus de l'alcoolisme tout comme de la protection maternelle et enfantine.

L'administration congolaise à l'indépendance confie ces charges aux Eglises.

Jusqu'en 1970, on ne fait nullement allusion à la pauvreté non plus à la précarité. Les enquêtes menées par les travailleurs sociaux débouchent sur les demandes d'aide fournie par le Fonds de secours qui cessa de fonctionner à la prise de fonction d'Emilienne RAOUL en 2002.

A la fin des années 1980, l'école des assistants sociaux cesse de fonctionner, faisant place à une filière de formation à l'Ecole Nationale de Magistrature (ENAM) qui se mit à produire des agents de développement social. N'importe quel fonctionnaire peu importe son profil pouvait devenir agent de développement social. Et le programme d'ajustement structurel ayant mis fin au recrutement dans la fonction publique contribua à éliminer cette filière à l'ENAM.

(A suivre)

A VENDRE

Terrain de 20m² x 20m² à Mayanga - Ngampoko vers l'église catholique.

Contacts: 06 944 07 44

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

POESIE

«L'appel du Ténéré» de Kamb' Ikounga exhalé à Brazzaville

Le Forum des gens de lettres a tenu, jeudi 17 septembre dernier à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, sous la conduite de Jessy Loemba son président, une rencontre littéraire autour de «L'appel du Ténéré», un recueil de poèmes de Lié Médard Ikounga, dit Kamb' Ikounga, mort dans la désintégration de l'avion DC10-UTA, le 19 septembre 1989, au-dessus du désert du Ténéré, au Niger.

Martial de Paul Ikounga dédicaçant l'ouvrage

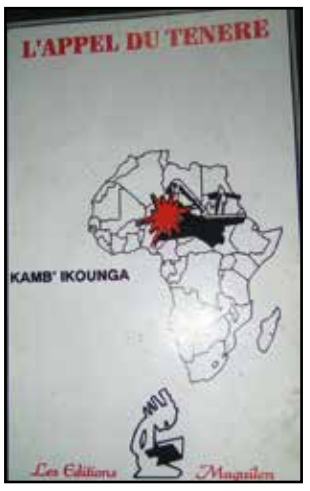

La couverture du livre à l'honneur

Les participants à la rencontre

Ce livre édité après cette tragédie aux éditions Maguilen, à Dakar, au Sénégal, comporte 101 pages. L'unique ouvrage de Kamb' Ikounga est *«une somme poétique monumentale saluée par la critique littéraire…un poète à découvrir»,* selon les responsables du Forum. D'autant que Jean-Baptiste Tati Loutard, l'un des grands poètes congolais, disait de lui: ''Kamb' Ikounga est, à coup sûr, l'un de nos grands poètes''. C'est parce qu'on ne parle pas trop de cet auteur et parce que son œuvre n'est pas bien connue que nous avons jugé utile de le remettre au goût du jour», a indiqué le président du Forum des gens de lettres. La rencontre littéraire a réuni le gotha et les férus de la littérature.

''L'appel du Ténéré'', *«c'est le titre que l'auteur, de son vivant, a donné à son livre. Ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'a fait…''L'appel du Ténéré'', c'est ainsi que Kamb' Ikounga a appelé son livre»,* explique Martial De Paul Ikounga, oncle du regretté poète. Une sorte de prémonition sur la fatalité qui allait s'abattre sur lui.

A l'effet de cette rencontre littéraire, plusieurs thèmes ont été animés par les critiques et hommes de lettres: *«L'appel du Ténéré de Kamb' Ikounga: un affleurement de soi pour un amoncèlement d'étoiles»,* par Rosin Loemba; «Kamb' Ikounga, le poète de la passion tragique», par Jessy Loemba; «Kamb' Ikounga, le poète voyant», développé par Huppert Malanda. A cela s'ajoutent les échanges entre conférenciers et participants ainsi que les témoignages des parents sur l'ambiguïté du poète Lié Médard Ikounga.

Ainsi, les intervenants ont chacun abordé un pan du caractère singulier de la poésie de Kamb' Ikounga. Pour Rosin Loemba, *«dans l'écriture de Kamb' Ikounga, l'élément fondamental qui l'anime, de façon obsédante, c'est surtout la mort.»* La prémonition sur la mort tragique de l'auteur se justifie par cet extrait du livre: *«Des enfants, comme des pigeons entre deux villes, entre deux temps se laissent attraper lourds et las. Ils portent des plombs dans les ailes dans la cervelle, des magnétites désénergisées. Ils ne pleurent plus, ils regardent là-bas, les messages qu'ils ne transmettront jamais…».*

Si d'ordinaire, on ne voit en Kamb' Ikounga qu'un prophète visionnaire de sa propre mort, Jessy Loemba, pour sa part, estime qu'en lisant sa poésie, il a décelé un cri du cœur, *«un chagrin de l'auteur qui n'a pas connu son père, décédé bien avant sa naissance. Sa poésie s'inscrit aussi dans la recherche d'un père qu'il n'a pas connu…»*

Et pour Huppert Malanda, quoique le destin de ce poète ait permis de ne léguer à la postérité qu'un seul texte, «L'appel du Ténéré, est une œuvre poétique des plus brillantes, des plus tonitruantes, dont le lyrisme rayonne sur les cimes de la littérature congolaise, de la littérature africaine, de la littérature francophone. Un livre majeur, nourrit de toutes les turbulences de sa vie».

Le livre est vendu à 10.000 CFA.

Marcellin MOUZITA.

DISTINCTIONS

Brice Arsène Mankou, lauréat du concours littéraire Claude Laturelle

La médiathèque municipale Claude Laturelle de Lambres-lez-Douai, en France, a organisé un concours d'écriture libre. Il a été lancé en avril avec pour objectif de créer le rêve et l'émotion pendant la période de confinement. C'est le Franco-Congolais Brice Arsène Mankou qui s'est distingué à travers sa nouvelle inédite intitulée: *«Chemin de croix d'un migrant confiné»*

Brice Arsène Mankou

Près de cinq cents auteurs, dont des écrivains de renom, des membres de l'Association des auteurs du Nord Pas de Calais et autres lecteurs de la médiathèque ont postulé à cette compétition. Le jury a porté son choix sur Brice Arsène Mankou dont l'œuvre retrace la vie de Mamadou, un migrant confiné de 24 ans. L'annonce lui a été faite par Florian Delestre, directeur de la Médiathèque de Lambres-lez-Douai, par courrier daté du 1er septembre.

Le «héros» est un migrant qui a traversé la Manche, au risque et péril de sa vie, pour se retrouver à St Omer, dans le Pas-de-Calais, en plein confinement. Privé de tout, l'expérience inédite qu'il a dû vivre le marquera à vie. Il aura recours au Secours catholique et décidera de se convertir au catholicisme, en posant ses valises dans la belle ville de St-Omer.

Le récit d'Arsène Brice Mankou, malgré son caractère pathétique, pose le problème de l'ouverture à autrui dans une France qui voit tous les jours une montée du racisme. Le lauréat analyse ces questions d'altérité en interrogeant le modèle social et sociétal de la France du XXIe siècle qui banalise le racisme.

L'auteur primé verra son manuscrit inséré dans le recueil d'anthologie et proposé à la Médiathèque. Il fera l'objet d'une très large diffusion par le Conseil régional. Il sera présenté et mis à l'honneur lors d'un rendez-vous spécial intitulé " Enlivrez-vous", organisé par la ville de Lambres-Lez-Douai.

Le lauréat est membre de l'Association des auteurs des Hauts-de-France. Il est passé de la sociologie à l'écriture littéraire, en obtenant un premier prix littéraire qui récompense ainsi son parcours d'écrivain.

En début de cette année, en partenariat avec la Maison de la poésie des Hauts de France dont il est membre, Brice Mankou a dirigé une anthologie sur la France- Afrique intitulée: «Chœur Métis» regroupant plusieurs auteurs franco-congolais.

Ce concours donnait libre cours au participant d'écrire selon le genre et la forme qui lui plaît. Que ce soit de la poésie, des nouvelles, des contes... inspirés par cette période à laquelle tout le monde était lié, ou par des anecdotes ou une situation extraordinaire liées au confinement.

Germaine NGALA

LU POUR VOUS

«La rage du désespoir » et «La vie…»

Publiés à l'Harmattan Congo-Brazzaville, les deux recueils de poésie, préfacés par l'écrivain congolais Pierre Ntsémou, sont l'œuvre des anciens séminaristes catholiques devenus prêtres aujourd'hui.

L'écrivain congolais Léopold Pindy Mamonsono affirma dans Destin de poète, « la poésie est le langage du verbe ». Le poète, inspiré par la muse, transmet un message essentiel qui dépasse son propre entendement. Poète, philosophe et prophète incarnent la même plume pour sublimer la pensée humaine, l'anoblir et l'éclairer.

La rage du désespoir

Le premier recueil, La rage du désespoir, est l'œuvre poétique de Claude Maniongui Mabondzo. Comme l'indique le titre, le livre dévoile une sainte et légitime colère devant le tableau morose d'un monde livré à l'éphémère et la fatalité. A en croire le préfacier, *«Clotaire Maniongui Mabondzo sur les sillons d'Emile Zola, prend la défense de tous les DREYFUS et au-delà du Père de tous les martyrs de la terre : JESUS-CHRIST ».*

La sérénité est le remède patent au fil des textes face au mystère de la vie, autour de laquelle gravitent des épiphénomènes quelquefois

désagréables. Pourtant, «toute vie est espoir» clame le poète (p.42). Des axiomes relatifs à des situations mortifères traduisent la révolte du poète dont la sagesse des propos contraste à la bêtise humaine.

Il s'agit notamment de cinquante poèmes présentés dans un lyrisme saccadé sur cent-vingt-et-une pages. Sous un regard de sociologue, le poète scrute les causes de dégradation du tissu social. Il n'oublie pas par ailleurs de manifester sa filiale reconnaissance à l'endroit de sa mère (p.23) ou de la mère du sauveur (pp.82.83), et de tous les héros connus et anonymes promoteurs du bien universel.

Les idées de rage affluent par sa veine anomale débouchant, toutefois, sur des mots d'espérance, d'amour et d'amitié. L'intertextualité itérative met en évidence l'ouverture de l'auteur vis-à-vis d'autres chantres de la fraternité, comme son confrère poète Neil Davis Batchi (pp.105-108). Cela, après avoir *«séjourné trop longtemps dans la nuit de l'ennui du désespoir»* (p.87).

La vie…

La vie…, ce second livre est une compilation de soixante-quinze textes poétiques conçus par cinq écrivains en herbe. Soit quinze poèmes à chacun, le tout sur un volume de cent-vingt-deux pages. Romel de Lamias, de son vrai nom Roland Armel Miassouamana. Lecyrboss, né Cyrille Ghislain Bossouba. Destin Claver Okouanga Okondza, dit O'Declave. Hermin Christ Diella Kodia, surnommé Fraise. Et Jokas de Saint Thomas, Jocel Dieu Merci Sakala Sabi à l'état civil.

Comme les cinq doigts de la main, ils ont conjugué leur verve pour manier l'esthétique des mots afin de relayer le poète Tchikaya U Tam'si. Celui-ci avait, de son vivant, émis l'avis selon lequel, *«si tu choisis la vie je te prête ma langue».*

Ecrire pour ces abbés poètes, c'est choisir d'immortaliser les proches cachés sous le voile insondable de la mort. Le pathétisme du discours mêlé de compassion attire l'attention du lecteur sur l'attachement des poètes aux trépassés comme Gad (p.16), Gomer (p.31), Marie Simone (p.64), Nora (p.96) … L'évocation récurrente de la mort est l'expression de la perpétuation de la vie dans la mémoire collective. Une vision eschatologique intrinsèque à la culture bantoue dont sont issus les cinq poètes.

La poésie liée à la vie, ou découlant d'elle, rappelle ici l'exigence de la solidarité en prônant le «nous» non le «je» (p.18) dans l'euphorie d'appartenir au Christ et de collaborer à son règne (pp.22.24). Cette convocation à l'amour et à la construction de la paix implique le renoncement au mal nommé dans le texte, jalousie (p.29), ingratitude (p.37), guerre (pp.72.90), démagogie (pp.81.84), luxure (p.92) fumée de la cigarette (p.107), alcoolisme (p.109) destruction de l'environnement (pp.101, 106, 111), etc.

Tête au ciel et pieds sur terre, les cinq poètes peignent une toile multicolore où le lecteur peut contempler l'élégance des sapeurs de Bacongo (p.82) et la beauté authentique de la femme africaine (p.83). Par-ci comme philosophes, ils cogitent sur les problèmes majeurs de l'existence ; par-là comme théologiens, ils livrent un message de foi. Alliant l'utile à l'agréable et vice versa.

Aubin BANZOUZI
(Source : adiac-congo.com/ Les Dépêches du Bassin du Congo)

FENETRE FIFA

Enfin, des adversaires pour les Diables-Rouges!

Alors qu'on s'acheminait vers une journée Fifa blanche pour les Diables-Rouges du Congo, la FECOFOOT a officialisé au dernier moment un match amical contre le Gambie. Un deuxième serait en négociation.

Les Diables-rouges du Congo sont sources de soucis et d'agacement pour la Fédération congolaise de football (FECOFOOT). A l'orée de la reprise des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations en novembre prochain, il y avait une incertitude sur leur préparation, notamment s'ils devaient oui ou non disputer des matches amicaux lors de la prochaine fenêtre FIFA (du 5 au 13 octobre). Depuis toujours, le problème tourne autour des moyens financiers possibles à mettre à la disposition de la FECOFOOT pour négocier des matches devant se dérouler à l'étranger, notamment en Europe où exercent l'armature des Diables-Rouges. L'argent étant le nerf de la guerre.

Les Diables-Rouges lors de leur dernière sortie officielle

Tout semble être désormais réglé. Dans cette perspective, la FECOFOOT a trouvé un premier adversaire aux Diables-Rouges, la Gambie. Ils s'affronteront le 9 octobre 2020 à Faro, au Portugal. Mais un seul match étant insuffisant pour se faire une idée exacte de la forme des joueurs, un deuxième match amical serait en voie d'être conclu. Plusieurs sources affirment que pour ce match, les Baréa de Madagascar, révélations de la dernière Coupe d'Afrique des nations en Egypte, en 2019, pourraient être l'adversaire des Diables-Rouges. Les négociations seraient en cours entre les fédérations nationales du Congo et de Madagascar.

G.-S.M.

FOOTBALLEURS BINATIONAUX

La FIFA entérine une mini-révolution

Une bonne nouvelle pour certains binationaux qui souhaitent changer de sélection nationale: la FIFA a mis à jour et assouplit son règlement concernant le changement de nationalité sportive lors de son 70e Congrès qui s'est tenu par visioconférence le 18 septembre dernier. Cette modification réjouit aussi la plupart des fédérations africaines.

Selon l'amendement adopté par la FIFA, à l'initiative de la fédération royale marocaine, une sélection avec l'équipe A d'un pays donné ne sera plus forcément un obstacle à une sélection avec celle d'un autre pays. Un changement de nationalité sportive deviendra possible pour les seniors, à quatre conditions : avoir joué moins de trois matchs avec sa première sélection; être âgé de moins de 21 ans lors de ces premières apparitions internationales; ne plus avoir été appelé en sélection depuis au moins trois ans; ne pas avoir disputé de phase finale d'une Coupe du monde ou d'un tournoi continental (Euro, CAN, etc.) avec la sélection en question.

L'appel aux binationaux est de mode en Afrique depuis plusieurs années. Lors de la Coupe du Monde de la FIFA 2018, cinq pays africains avaient participé à la phase finale. Le Maroc comptait 15 joueurs nés en Europe, plus deux autres qui ont grandi en Europe. La Tunisie et le Sénégal en avaient chacun neuf tandis que le Nigeria en avait quatre (plus deux autres ayant grandi en Europe). Au total, 38 joueurs pour ces cinq pays étaient nés en Europe, la majorité en France (25).

Lors de la Coupe d'Afrique des nations 2019, sur les 552 joueurs inscrits au tournoi, 129 étaient nés en dehors du pays qu'ils représentaient. Encore une fois, la plupart d'entre eux étaient nés en France (86). Et 30 autres joueurs avaient grandi dans un pays autre que celui dans lequel ils étaient nés. Dix-neuf des effectifs marocains étaient nés hors du pays, dont 10 en France, et 14 des sélectionnés algériens étaient également nés en France.

Dans l'ensemble, il apparaît que les pays africains francophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest soient plus enclins à puiser dans leurs diasporas.

Jean ZENGABIO

ENTRETIEN...

''Coach Mananga'': «Pour que le football avance au Congo, il faut de la formation »

Les centres d'encadrement des footballeurs sont de mode en Afrique. Au Congo, l'ancien footballeur André Mananga Masséo, ''Coach Mananga'' pour les intimes, est le promoteur d'un centre dénommé Ntiri multi-services (NMS), reconnu par la FECOFOOT et par la FIFA. Il l'a lancé en 2013 à Dolisie. Dans cette interview, il donne son avis sur l'émergence des centres de formation et les raisons qui l'ont poussé à créer le sien.

Pourquoi avoir créé un centre d'encadrement et de formation des footballeurs?

**Je suis un passionné de football depuis mon enfance. Quand vous encadrez les grandes personnes, vous êtes parfois obligé de vous occuper de son foyer, de ses ordonnances, de sa nutrition journalière, bref tout est à votre charge. Les adultes sont trop farceurs et très exigeant. Constatant qu'il n'y a presque plus de football des jeunes dans le pays, j'ai préféré repartir à la base pour former les enfants à partir de 8 ans. Pour que le football avance au Congo, il faut de la formation.

Quels sont les critères pour intégrer le centre?

**En raison de la crise sanitaire actuelle, l'accès est gratuit. Il suffit de nous fournir des renseignements, des photos et une modique somme d'argent, uniquement pour confectionner le badge de l'enfant. C'est tout ce que nous demandons.

Avez-vous déjà pris part à une compétition organisée par la Lifoni (ligue de football du Niari)?

André Mananga

**En 2014, le centre a pris part au championnat de première division. Pour un essai, ce fut une réussite. Nous avions occupé la première place sur 14 équipes. A l'issue de ce championnat, j'ai eu en 2015 six joueurs sélectionnés dans les Diables-rouges cadets U 15. Aujourd'hui, ces enfants ont grandi. Malheureusment, l'équipe de Flamengo de Brazzaville nous a fauché six joueurs sans nous verser un seul franc. Les grandes équipes de Brazzaville, de Pointe Noire et même de Dolisie viennent nous piocher les enfants sans une contre partie financière. Cette année, on avait l'ambition de jouer le championnat de ligue 2, mais étant dépourvu d'argent (un million cent) pour les frais de participation, on a renoncé. Pour ne pas pénaliser les enfants, nous les avons prêtés gratuitement dans les équipes plus nanties.

Avez-vous des difficultés particulières dans l'encadrement de ces bambins?

**Pour parler franc, il nous manque de tout. Nous avons en charge cinq catégories: minimes, juniors, cadets, seniors et les dames. Nous n'avons que deux ballons au total pour toutes ces catégories. Il n'y a pas assez de maillots, de filets ni de plots pour mener à bien notre activité. Notre centre est situé au numéro 41 de la rue Nkayi et nos entrainements se déroulent dans l'enceinte de l'école primaire Gabriel Mboukou, sur la route de Kimongo.

Quel appel à l'endroit des parents?

**Notre football devient moribond parce qu'il n'y a pas eu une bonne politique de relève. Le football pelote, véritable moule de préparation des enfants, n'existe plus. La plupart des espaces de terrain, jadis libres, sont occupés par des maisons. Nous demandons aux personnes de bonne foi de nous venir en aide. Il ne faut pas seulement attendre l'approche des élections pour le faire. Aux parents, qu'ils n'hésitent pas à nous envoyer les enfants dont l'âge oscille entre huit et dix sept ans avec leur dossier. La pratique du sport commence dès le bas âge, sans que cela empiète sur la vie scolaire de l'enfant.

Et pour terminer?

**Je remercie La Semaine Africaine, l'ancêtre des journaux congolais qui ne cesse de faire la promotion du sport congolais, d'être venu vers nous pour vulgariser nos ambitions.

Propos recueillis par
Equateur
Denis NGUIMBI

ATHLETISME/DECOUVERTE

Samba-Mayéla, une Congolaise...française !

Cyréna Samba-Mayéla, une jeune athlète de 19 ans, a décroché la médaille d'or du 100 m haies des championnats de France Elite et Espoirs organisés il y a deux semaines par la Fédération française d'athlétisme (FFA). Cyréna, qui court pour la France comme avant lui plusieurs Africains nés dans ce pays, s'est donc imposée parmi les tout meilleurs athlètes de l'Hexagone. Un honneur qui rejaillit aussi sur le Congo, le pays de ses parents.

La saison athlétique française met souvent en vedette des athlètes d'origine africaine. Le 12 septembre dernier à Albi, une Franco-congolaise née en France était sur la piste: Cyréna Samba-Mayéla, spécialiste de la course de haies (obstacles), sociétaire depuis peu de Lille Métropole d'athlétisme. Ainsi, malgré une longue période d'inactivité consécutive à la pandémie liée au coronavirus, l'originaire du Congo, remarquable d'aisance, a couru le 100m haies féminin en 12''73 (nouveau record personnel), troisième chrono mondial de l'année. Cette performance lui a permis de devenir championne de France en plein air, bien qu'étant encore junior. C'est son deuxième titre national cette année, après celui du 60m haies en salle en février dernier à Liévin.

Si Cyréna Samba-Mayéla était tout sourire aux championnats de France, elle n'était pas dans le coup le 17 septembre dernier à Rome (Italie) où elle découvrait la Ligue de diamant. Pour ses grands débuts dans le circuit mondial de l'IAAF, elle n'a pu prendre que la septième place du 100m haies en 13''29, une épreuve remportée par la Néerlandaise Nadine Visser en 12''72.

Cyréna, qui se prépare à l'INSEP de Paris, n'a pas pour autant mis fin à ses ambitions. Déjà championne d'Europe Cadets et vice-championne du monde, elle veut se rapprocher du record de France espoir détenu par Monique Ewanjé-Epée (championne d'Europe en 1996 avec 12''65). Si elle bat ce record cela signifiera qu'elle a réalisé les minimas olympiques pour la participation aux Jeux olympiques 2021 de Tokyo, fixés à 12''64. A long terme, elle vise les Jeux olympiques 2024 de Paris.

Cyréna Samba-Mayéla franchissant une haie

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Plaidoyer pour l'institutionnalisation de la planification territoriale en République du Congo

La République du Congo a été un Etat unitaire fortement centralisé depuis son indépendance jusqu'avant 2003. A partir de 2003, la nécessité de favoriser la démocratie et le développement local avait conduit l'Etat congolais à s'engager dans un processus de décentralisation. Dans sa définition la plus élémentaire, la décentralisation désigne le transfert d'une partie du pouvoir de l'État central à des instances régionales ou locales élues. L'objectif primordial est de promouvoir un développement local à travers ces organes élus dotés d'un budget propre qui gèrent les affaires locales avec la pleine participation des populations.

Par Fulbert Ibara

L'Etat congolais a pu ainsi adopter, en 2003, tous les textes législatifs et réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la décentralisation. Les domaines de développement tels que la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'entretien routier, le commerce et l'artisanat, etc., qui, jadis, étaient placés sous l'autorité de l'Etat ont été transférés aux collectivités locales, afin d'impulser le développement des communes et départements.

La Constitution du 6 mars 2016 préconise, en son article 209, le renforcement de la décentralisation: *«Les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs ressources. En plus de leurs ressources, l'Etat alloue, chaque année, aux collectivités locales une contribution conséquente de développement. Toute imputation des dépenses de souveraineté de l'Etat sur les budgets des collectivités décentralisées est interdite.»*

Reste à l'Etat de mettre en place des mécanismes efficaces de gestion et de contrôle de dépenses aussi bien au niveau des entités déconcentrées qu'au niveau de celles décentralisées. Parce ce que, *«Grâce à la décentralisation, on améliorera la gouvernance locale contribuant à une meilleure satisfaction des besoins des populations des différentes localités du pays. Grâce à la décentralisation, on rendra l'action publique plus efficace. Pour ce faire, l'Etat se doit de renforcer les capacités des autorités locales à définir et à conduire des politiques pertinentes de développement local. De même qu'il mettra en place des moyens humains et financiers adéquats au profil des collectivités locales».* Cette citation dénote de l'engagement de l'Autorité suprême de l'Etat à affronter et traiter la problématique sociale afin d'assurer un développement équilibré et inclusif des collectivités locales.

Depuis plus d'une décennie, le Congo expérimente le processus de décentralisation; sans que les populations ne ressentent, du moins en ce qui concerne quelques domaines d'intervention, des avancées remarquables. Il y a donc urgence pour l'administration publique d'agir à partir de chaque localité en tenant compte de la particularité de chaque espace géographique, des réalités propres à chaque collectivité locale et des comportements spécifiques en liaison avec les structures sociales existantes.

Les politiques gouvernementales, adoptées en République du Congo, en matière de développement, ont toujours suivi un mode d'intervention *«top down»*, c'est à dire que tout programme de développement vient du pouvoir central. Mais les résultats découlant de ces projets ont abouti à deux constats: soit, les projets n'ont pas pu aboutir aux résultats attendus, faute de répondre aux aspirations ou besoins réels de la population locale. Soit, ils ont été réalisés, mais la pérennisation n'a pas pu se réaliser pour cause de problème d'appropriation, par la population, des techniques et comportements escomptés à la fin des projets.

Le gouvernement devrait donc opter pour une nouvelle approche qui touche les collectivités territoriales de base, que sont les communes, notamment rurales. Cette approche consiste à faire émerger de la base, les besoins de la population afin de formuler des programmes de développement au niveau local. Cette expression et formulation de programme ascendante, a donné naissance à un nouvel outil de planification, le Plan Communal de Développement (PCD).

La planification locale participative est l'un des piliers de la décentralisation, parce qu'elle est le fondement d'un développement participatif, intégral et intégré. Elle permet d'appréhender les réalités des territoires, leurs forces, leurs faiblesses et leurs opportunités d'évolution. Elle interpelle tous les acteurs qui y vivent à coopérer et à se mettre en synergie.

Le PCD constitue donc un moyen d'intégration des attentes des citoyens qui se fait par le biais de leurs élus et sur la base d'une démarche participative, prenant en considération notamment l'approche genre, les actions de développement dont la réalisation se fait sur le territoire de la commune. C'est pourquoi l'exécution d'un Plan Communal de Développement (PCD) de manière participative s'avère être une étape importante dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités territoriales, le ministère de l'Intérieur devra s'engager dans un processus d'appui aux communes pour l'élaboration de leurs PCD à travers la mise en œuvre d'une offre de service variée dans le but de :

- Généraliser des plans communaux de développement au niveau de toutes les communes ;
- Renforcer la position institutionnelle de la commune, en la dotant de la capacité de piloter le diagnostic de son territoire et identifier ses forces et ses faiblesses ;
- Renforcer davantage la décentralisation des structures et de l'appareil administratif de l'Etat, en améliorant les compétences dans le domaine de la planification stratégique ;
- Rationaliser des dépenses des communes en spécifiant les priorités dans le cadre d'un budget spécifique.

L'objectif de cette démarche n'est pas seulement de permettre aux communes de disposer de leur PCD, mais également d'assurer l'ancrage de la culture de la planification stratégique participative et de permettre à la commune d'assurer son autonomie en matière de conduite du processus.

Le document du plan de développement communal doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un diagnostic mettant en évidence le potentiel économique, social et culturel de la commune ;
- Les besoins prioritaires identifiés en concertation avec la population, les administrations et les acteurs concernés ;
- Les ressources et les dépenses prévisionnelles afférentes aux trois premières années de mise en œuvre du plan de développement communal.

Le Plan Communal de Développement est un outil de gestion du développement de la commune, et notamment, en termes de planification et de coordination des actions de développement. C'est aussi un document cadre définissant les buts, la stratégie, les programmes et projets pour les atteindre, que se sont fixés les communes en matière de développement, ainsi que les moyens de mis en œuvre de ceux-ci.

La durée de vie d'un PCD dépend des pays. Le plan peut être triennal, quadriennal ou quinquennal. La République du Congo pourrait opter pour un Plan communal de développement qui offre une vision globale du territoire communal et de son évolution idéale pour les cinq années à venir.

En somme, l'institutionnalisation de la planification territoriale s'inscrit dans le cadre du processus de décentralisation dans lequel est engagé le Congo. C'est une démarche destinée à ouvrir les communes sur de nouvelles opportunités en matière de développement et de gestion locale. Les PCD devront consacrer une vision du futur de la Commune, harmonisée entre les autorités locales, les secteurs, et les citoyen(ne)s. Ils devront décliner la manière d'atteindre cette vision et identifier, dans le cadre des politiques nationales, les ressources à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Fulbert IBARA

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°005/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANT (ES)
1	10178 du 22/10/2019	Plle(s) 04	Bloc : 121	Section : AF	Superficie : 449,27m²	SIAFOUMOU	05	OBA-OBELA-A-DZAMBA DistelMildamour
2	10401 du 03/03/2020	Plle(s) 03	Bloc : 101	Section : AL	Superficie : 195,16m²	LOANDJILI	04	OKO Christian Amedée
3	10400 du 03/03/2020	Plle(s) 05 bis	Bloc : 159	Section : AL	Superficie : 210,04m²	LOANDJILI (CEG Moe Poaty)	04	OKO Christian Amedée
4	10364 du 18/02/2020	Plle((s) 05	Bloc : 251	Section : ACL1	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	ABAKAR AHMAT
5	10403 du 06/03/2020	Plle(s) 306	Bloc : /	Section : C	Superficie : 437,05m²	BASE INDUSTRIELLE	02	OKOBO BEMBE
6	6725 du 18/08/2015	Plle (s)10	Bloc : 338	Section : BV	Superficie : 374,10m²	Zone TCHIZOUBOUANGA (Flle Banza)	05	KIMBEMBE née NZOUMBA Thérèse
7	8600 du 28/07/2017	Plle (s)10	Bloc : 60	Section : P	Superficie : 290,60m²	MVOUMVOU	02	Anzize OLouchezoun Amoussa ADJAHO
8	10392 du 28/02/2020	Plle (s) 03	Bloc : 31	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	MBAN AYIM Fred
9	10108 du 10/09/2019	Plle(s) 01 et 02	Bloc : 89	Section : BV	Superficie : 1000,00m²	TCHIALI (Famille TCHIFONI)	05	ABAKAR AHMAT AHMAT A.
10	10362du 18/02/2020	Plle(s) 04	Bloc : 292	Section : ACL1	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	ABAKAR AHMAT
11	10369 du 20/02/2020	Plle(s) 07	Bloc : 174	Section : AJ	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU	04	POUKOUTA Anne Carolle
12	10236 du 09/12/2019	Plle (s) 07	Bloc : 21	Section : AI	Superficie : 276,53m²	MAKAYABOU	04	OFFEME Nelly Christiane
13	10402 du 06/03/2020	Plle (s) 07	Bloc : 168	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille Tchinioka Koufoli)	05	BAKALA BISSOUEKOLO Gladys Pacially
14	10213 du 14/11/2019	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 3200 ,00m²	N 1 NTOMBO (MAKOLA)	HINDA	MILANDOU Gisèle
15	10214 du 14/11/2019	Plle(s) /	Bloc: /	Section : /	Superficie : 3200,00m²	N 1 NTOMBO (MAKOLA)	HINDA	SAMBA MALANDA Armel Wilfrid et KOULOUTSIABONGA B.S.S
16	9853 du 26/04/2019	Plle(s) 03	Bloc : 141	Section : CN	Superficie : 400.00m²	MONT KAMBA	04	SOUMBOU Jiji René Louis
17	9060 du 22/02/2018	Plle (s) 05	Bloc : 55	Section : ACK	Superficie : 250,00m²	GOUAMBOUSSI Village	05	GAMBOULOU Sherdan
18	10385 du 26/02/2020	Plle (s) 07 et 08	Bloc : 76	Section : KGB	Superficie : 1000,00m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	OBEL Franck Marie Lhains
19	10252 du 26/12/2019	Plle (s) 07	Bloc :83	Section : CJ Suite	Superficie : 777.85m²	VINDOULOU(Famille LOUSSIMINA)	04	SAH Jean Aymar Pierre
20	9208 du 12/04/2018	Plle (s) 09	Bloc : 55	Section : R	Superficie : 732.24m²	Qtier Chic Tchitchelle (Grand Marché)	01	LES ENFANTS BOUITI Jacques
21	10322 du 22/01/2020	Plle (s) 10	Bloc : 215	Section : AE	Superficie : 250.00m²	SIAFOUMOU	05	DONDY Boniface François André
22	8579 du 20/07/2017	Plle (s) 01	Bloc : 194	Section : BV	Superficie : 600.00m²	MONGO KAMBA	04	KILERE MADZILA Landry Igor
23	10448 du 05/06/2020	Plle (s)07	Bloc : 27	Section : W	Superficie : 285.00m²	Fond TIE-TIE	03	MATINGOU Vivien Claude
24	8357 du 10/04/2017	Plle (s) 03,04,05 et 06	Bloc : 66	Section : ABWSuite	Superficie : 2000,00m²	MONGO MPOUKOU	05	MBETTE née MASSAMBA Rebecca
25	10241 du 16/12/2019	Plle(s) 03	Bloc : 58	Section : U	Superficie : 337.48m²	MONT KAMBA (TSOUROU)	03	Gaëtan Kynd NKODIA
26	9983 du 10/07/2019	Plle (s)08	Bloc : 51 Bis	Section : AC	Superficie : 322,24m²	MBOTA RAFFINERIE	05	OKHOS Jean Junior
27	10355 du 12/02/2020	Plle (s)04	Bloc : 09	Section : CK(Suite)	Superficie : 475,00m²	MONGO KAMBA (Qtier TSOUROU)	04	OLOUKA EBANGOU Nadia Estelle
28	5467 du 10/07/2014	Plle (s) 26	Bloc : 82 Bis	Section : R	Superficie : 484.39m²	GRAND MARCHE (10 Rue de tchiamp	01	BAKOUA MASSAKA Bernadette
29	10251 du 26/12/2019	Plle (s) 03	Bloc : 229	Section : BZ3	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MAZOLA Arnaud Trésor
30	10250 du 26/10/2019	Plle(s)08 bis	Bloc : 86	section : AJ	Superficie : 250.00m²	MAKAYABOU	05	MAKOSSO SOW, MAAMADOU Eric
31	10345 du 05/02/2020	Plle (s)09	Bloc : 56	section : CF	Superficie : 500.00m²	MONT KAMBA	04	BOUYOBA NGUELE Nelie Diane
32	10395 du 02/03/2020	Plle(s) 08	Bloc : 187	section : AF	Superficie : 449,69m²	GRAND MARCHE	05	IKOUADJA née GOMA NA ASSON Ketty Grace Divine
33	10248 du 26/12/2019	Plle(s) 05	Bloc : 32	section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	KONDJI IBENGA Bertille Irène
34	9156 du 23/03/2018	Plle(s) 29	Bloc: 109 Bis	section : R	Superficie : 292.71m²	GRAND MARCHE	01	BASSAFOULA Jean Jacques
35	8940 du 28/12/2017	Plle(s) 04	Bloc : 94	section : BV(Sumba)	Superficie : 500.00m²	MONGO KAMBA	05	MAKOSSO François
36	10100 du 06/09/2019	Plle(s)06	Bloc : 73	section : AH	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU	05	YOKA Jean Maxim De Dieu
37	10363 du 28/02/2020	Plle(s) 11	Bloc : 230	section : BZ3	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	ABAKAR AHMAT-AHMAT-ABAKAR
38	8929 du 22/12/2017	Plle (s) 07	Bloc : 165	section : ACL2	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU(LUBUTCHI)	05	ABAKAR AHMAT
39	10424 du 27/03/2020	Plle(s) 07	Bloc : 46	Section AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	DIEMBI Sylvain
40	10432 du 22/05/2020	Plle(s) 14	Bloc : 111	Section CF	Superficie.438, 75m²	MONGO KAMBA	04	PONGUI Delicia Brigitte, Christie Emmanuelle Nina, PONGUI MAHOUNGOU Junior Nathan

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Jean Lucien DIRA,

Fait à Pointe-Noire, le 09 Juin 2020

ÉDUCATION

Total fait un don de 500 tables-bancs pour les établissements scolaires de Pointe-Noire

La société pétrolière Total a remis des tables-bancs à la direction départementale de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (DDEPSA) le jeudi 10 septembre 2020. La remise a eu lieu à l'école primaire Ndende-Niengo de Foucks. Une délégation de Total, conduite par Léa Ndombi, chef de division Responsabilité Sociétale d'Entreprise, a remis officiellement ce don, en présence de Jean-Baptiste Sitou, le directeur départemental de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (DDEPSA). Qui avait à ses côtés Alphonse Mabiala, l'inspecteur chef de circonscription scolaire (ICCS) de Mvou-Mvou, et Madame Honorine Ankina-Mban, la directrice de l'école.

Les tables-bancs remis symboliquement...

...aux responsables des écoles

Depuis plusieurs années, Total au Congo fait des dons de tables-bancs à la direction départementale de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation de Pointe-Noire, afin d'améliorer les conditions d'études des élèves.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociétale de Total. L'entreprise apporte ainsi sa contribution en faveur de l'accès au savoir du plus grand nombre, condition indispensable du développement humain. Il offre aussi aux jeunes venant de tous les horizons l'opportunité d'étudier, de progresser et de valoriser leurs talents.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions d'études des élèves, Total se propose cette année d'offrir 500 tables-bancs à la DDEPSA. Ce don sera réparti entre quatre établissements scolaires, à savoir: Ndende-Niengo, qui a été la première à en bénéficier, 8 février 1964 de Mbota, 19 septembre de Tié-Tié et 418 de Makayabou.

Très émue et surtout sensible à la sollicitude de Total, Honorine Ankina-Mban, la directrice de l'école primaire Ndende-Niengo, a remercié l'entreprise donatrice pour ce don qui permet aux élèves et enseignants de travailler dans de meilleures conditions.

Les tables-bancs avant la remise

Après la reception, une photo de famille pour la postérité

En réceptionnant le don, l'inspecteur chef de la circonscription scolaire de Mvou-Mvou a rassuré Total du bon usage qui en sera fait afin que les générations futures puissent aussi l'utiliser. Tout en attirant l'attention des enseignants afin que ces tables-bancs soient bien utilisés par les élèves et qu'ils veillent à ne pas les dégrader.

Le directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a souligné que ce n'est pas la première fois que Total répond favorablement à la demande en tables-bancs dans la ville de Pointe-Noire. Il a affirmé que vu la qualité de ce don, il ne fait aucun doute que plusieurs générations d'élèves pourront les utiliser. Aussi a-t-il invité les chefs de quartiers à s'impliquer dans la conservation de ce don, notamment en veillant contre le vandalisme pendant cette période de vacances. Autrement dit, mettre en place un système de sécurisation du bien.

Pour sa part, Léa Ndombi a rappelé que Total *«soutient le développement des infrastructures éducatives et contribue à la mise à disposition de l'équipement scolaire depuis plusieurs années.»*

En effet, Total a distribué plus de 5 000 tables-bancs dans plus de 10 écoles à Pointe-Noire depuis 2010. Il s'agit notamment des écoles Balou Constant, Emmanuel Dadet, Kwame Nkrumah, Thomas Sankara, Felix Tchicaya, Saint-Pierre, Antoine-Banthoud, lycée de Mpaka, 5 février 1979 et Ndende-Niengo.

En tant qu'entreprise responsable, Total met en œuvre ses actions à travers quatre axes d'intervention: sécurité routière, éducation et insertion des jeunes, forêts et climat, et dialogue des cultures et patrimoine.

Une étoile s'est éteinte : Claudia Sheril BOBIANGA GOMBE

LA MINUTE NECROLOGIQUE

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de BGFIBank CONGO a le regret d'annoncer le décès de sa collaboratrice, **Mlle Claudia Sheril BOBIANGA GOMBE, Chef de Service Conformité à la Direction des Risques**, survenu **ce Dimanche 13 Septembre 2020 à Pointe-Noire.**

Adresse de la veillée :N° 190, Rue NKÔ, Plateau des 15 ans, non loin de la Paroisse Jésus Ressuscité de la Divine Miséricorde.

Le programme des obsèques se présente comme suit:

Lundi 21 Septembre 2020:

14h00: Transfert de la dépouille mortelle à Brazzaville par le vol Canadian

15H00: Arrivée à Brazzaville et dépôt à la morgue Municipale

Mardi 22 Septembre 2020 :

10h00: Levée de corps à la morgue Municipale du CHU

11h00: Messe de requiem à la Paroisse Jésus Ressuscité de la Divine Miséricorde du Pl. des 15 ans

15h00: Départ pour le cimetière privé BOUKA.

Claudia,
Nous n'oublierons jamais ta joie de vivre, ton amour pour les autres et ta volonté de travail.

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir